

# Le chemin vers la justice

Briser le cycle de l'impunité en matière  
De crimes contre les journalistes



Rapport spécial du Comité pour la protection des journalistes



Défendre les journalistes dans le monde entier

# Le chemin vers la justice

Briser le cycle de l'impunité en matière  
De crimes contre les journalistes



Rapport spécial du Comité pour la protection des journalistes  
octobre 2014



Défendre les journalistes dans le monde entier



Un rallye en mémoire du meurtre en 2009 de la journaliste russe Anastasiya Baburova. **REUTERS/SERGEI KARPUKHIN**

## 2 TABLE DES MATIÈRES

### 4 À PROPOS DE CE RAPPORT

### 5 AVANT-PROPOS

## CHAPITRE 1

### 7 QUE SIGNIFIE L'IMPUNITÉ ?

Il ne s'agit pas seulement d'une seule histoire qui se termine par la mort d'un journaliste ; un climat d'intimidation se construit. Si personne n'est puni, les tueurs sont encouragés à continuer, et la violence se répète. Les journalistes n'ont pas d'autre choix que l'autocensure, voire la fuite et l'exil. Des attaques ciblées contre les médias ont empêché le monde de comprendre la pleine dimension de la violence en Syrie, du trafic de drogues au Mexique, de la violence militante au Pakistan et de la corruption en Russie.

## CHAPITRE 2

### 9 MESURER LES PROGRÈS ACCOMPLIS CONTRE UNE RÉALITÉ TENACE

La reconnaissance internationale de l'impunité en tant que problème mondial, notamment par les Nations Unies, constitue une étape importante. Mais en dehors des allées politiques, le progrès est inégal ; depuis une décennie, le taux de l'impunité n'a cessé d'augmenter dans la plupart des pays. Un signe encourageant : les condamnations des auteurs de meurtres de journalistes ont légèrement augmenté. Un pays, la Colombie, incarne l'espoir, mais nous montre aussi la longueur du chemin pour parvenir à la justice.

## CHAPITRE 3

### 13 LÀ OÙ L'IMPUNITÉ PROSPÈRE

En ce qui concerne les attaques contre les journalistes, il y a plusieurs facteurs qui contribuent à un climat d'impunité généralisée et durable. Dans certains cas, c'est l'absence de volonté politique. Dans d'autres, les conflits ou la faiblesse des lois maintiennent la justice à distance. La plupart du temps, c'est une combinaison de ces facteurs. L'examen des environnements propices au déploiement de l'impunité constitue la première étape vers son élimination.

### 19 LE MEURTRE NON RÉSOLU DE NATALYA ESTEMIROVA

**PHOTO DE COUVERTURE:** Des journalistes et apprentis journalistes portent des simulacres de cercueils à Manille afin de commémorer le troisième anniversaire du massacre de Maguindanao, qui a eu lieu le 23 novembre aux Philippines. **AFP/NOEL CELIS**

**PHOTO DE PAGE DE TITRE:** Un journaliste tient une photo de la journaliste de radio népalaise, Uma Singh, qui a été assassinée en 2009. **REUTERS/SHRUTI SHRESTHA**



Des Somaliens prient aux obsèques du journaliste Mohamed Ibrahim Rageh, qui a été abattu à Mogadishu en avril 2013. Son meurtre n'est toujours pas élucidé. **REUTERS/FEISAL OMAR**

## CHAPITRE 4

### 21 LES MESURES QUI FONCTIONNENT ET CELLES QUI NE FONCTIONNENT PAS

Des années de plaidoyer intensif par les associations de défense de la liberté de la presse, les organisations de défense des droits de l'homme et les journalistes ont poussé certains gouvernements à s'engager dans la lutte contre la violence envers la presse. Mais beaucoup d'entre eux n'ont rien fait. D'autres encore ont promulgué des lois, créé des groupes de travail, ou nommé des procureurs et des commissions spéciaux, avec plus ou moins de succès. Certaines de ces initiatives ont permis de réaliser des progrès ; certaines sont bien conçues mais dénuées de ressources ; certaines d'entre elles semblent n'être qu'un moyen de détourner les critiques.

### 25 UN NOUVEAU DÉPART POUR D'ANCIENS MEURTRES EN SERBIE

## CHAPITRE 5

### 27 FAIRE PRESSION, ASSURER L'ÉTAT DE DROIT

Les Nations Unies ont adopté des résolutions portant sur l'impunité et la sécurité des journalistes et ont lancé un plan d'action. Le plan s'implante dans plusieurs pays identifiés pour une mise en œuvre rapide - à savoir, le Pakistan et le Népal - mais il a complètement échoué en Irak. Pour maintenir la dynamique mondiale, les agences de l'ONU doivent s'impliquer davantage. Le réseau de tribunaux régionaux est un autre mécanisme de lutte contre l'impunité qui progresse à petits pas, mais les décisions de ces tribunaux sont souvent bafouées.

### 32 FAIRE AUGMENTER LE COÛT DE L'IMPUNITÉ, AU NOM DE MAGNITSKY

## 35 CONCLUSION

La lutte contre l'impunité des meurtres de journalistes se trouve à un tournant décisif, ou de légers progrès pourraient basculer dans la complaisance. Dans de très rares cas, les efforts déployés par les parents et les collègues des défunts, l'attention soutenue des médias, la pression diplomatique et les poursuites judiciaires ont permis d'avancer la cause de la justice. Les gouvernements pourraient prendre encore d'autres mesures, y compris la délocalisation des procès, le renforcement de la protection des témoins, la réforme des systèmes judiciaires et la création d'organismes indépendants chargés d'examiner les enquêtes viciées. Certaines solutions requièrent des moyens considérables, mais d'autres non. Il est absolument essentiel que les Nations Unies s'acquittent de leur obligation de lutter contre l'impunité.

## 37 RECOMMANDATIONS

Les recommandations du CPJ à l'intention des gouvernements nationaux, de la communauté internationale et des médias

## 39 APPENDICE 1

Journalistes assassinés entre 2004 et 2013

## 40 APPENDICE 2

Documents et Résolutions clés de l'ONU



On voit une balle posée sur l'accréditation presse, entourée de journalistes qui protestent contre le meurtre des reporters au Mexique.

REUTERS/DANIEL BECERRIL

**Élisabeth Witchel**, fondatrice de la **Campagne mondiale** contre l'impunité du CPJ, est l'auteur principal de ce rapport. Witchel a lancé la campagne en 2007 et elle a compilé cinq éditions de l'indice annuel mondial d'impunité ainsi que plusieurs autres rapports importants. Elle a travaillé dans le domaine des droits de l'homme et du journalisme pendant plus de 15 ans et a participé à des missions au Pakistan, au Népal et aux Philippines, entre autres. En 2010, elle a organisé le Sommet de l'impunité du CPJ, réunissant 40 représentants de plus de 20 organisations de défenseurs de la liberté de la presse afin d'identifier les défis et les stratégies à mettre en œuvre pour lutter contre l'impunité en matière de violence contre la presse.

**Myroslava Gongadze**, qui a lutté pendant plus d'une décennie afin d'obtenir justice pour le meurtre de son mari, **Georgy Gongadze** qui était un journaliste ukrainien, a rédigé l'avant-propos du rapport. Le directeur exécutif du CPJ, **Joel Simon**, a écrit le premier chapitre sur l'impact des crimes impunis contre les journalistes. **John Otis**, correspondant du CPJ aux Andes, a contribué une section sur le long combat de la Colombie pour enrayer l'impunité. **Elena Milashina**, journaliste d'investigation primée de *Novaya Gazeta* et correspondante du CPJ à Moscou, a rédigé l'encadré concernant l'enquête interrompue sur le meurtre de **Natalya Estemirova**, journaliste russe engagée dans la défense des droits de l'homme. **David Agren**, correspondant du CPJ au Mexique, a contribué un nouveau reportage sur le Mexique, et la recherche effectuée par **Sara Rafsky**, assistante de recherche dans le cadre du programme du CPJ pour les Amériques, a fourni les données utilisées dans la section sur le Brésil. En préparant ce rapport, Witchel a analysé plus d'une décennie de recherches effectuées par le personnel du CPJ. Des recherches complémentaires ont été menées par **Sadaf Khan**, qui a travaillé pendant huit ans dans la presse et les médias électroniques au Pakistan et avec les ONG locales sur la sécurité des journalistes et la liberté d'expression.

Le CPJ a commandité un rapport intitulé « Le Chemin vers la Justice » pour marquer la première Journée internationale contre l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes du 2 novembre, journée reconnue par l'ONU, et en reconnaissance du fait que le manque de justice pour des centaines de journalistes assassinés dans le monde entier, constitue l'une des plus grandes menaces qui pèse sur la liberté de la presse actuellement. Le rapport constate que si l'attention internationale portée à cette question s'est intensifiée au cours des dix dernières années, peu de progrès ont été réalisés dans la réduction du taux mondial d'impunité. Les États devront faire preuve d'une volonté politique beaucoup plus marquée s'ils tiennent à respecter leurs engagements à lutter contre l'impunité et à avoir un impact sur les taux élevés de meurtres ciblés contre les journalistes.

Le rapport se penche tout particulièrement sur l'impunité pour les meurtres de journalistes et n'examine pas les exemples d'impunité pour d'autres crimes, tels que la détention injustifiée ou l'abus de pouvoir des fonctionnaires. Le rapport examine la base de données du CPJ sur les journalistes assassinés et analyse les tendances en se basant sur le nombre de meurtres commis au cours de la période de 10 ans compris entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre, 2013. Le rapport n'les cas où le CPJ a déterminé avec une certitude raisonnable qu'un journaliste a été ciblé de propos délibéré en rapport avec son travail.

Le rapport a été préparé dans le cadre de la Campagne mondiale contre l'impunité du CPJ, rendue possible grâce au soutien financier généreux de l'**Adessium Foundation**, de la **Leon Levy Foundation** et des **Open Society Foundations**. Le CPJ est également reconnaissant de l'appui de longue date que lui apporte la **Knight Foundation**.

*Pour obtenir des versions en arabe, anglais, portugais, russe et espagnol, veuillez consulter le site web du CPJ [www.cpj.org](http://www.cpj.org).*



Georgy Gongadze, journaliste ukrainien et Myroslava, son épouse posent pour une photo en 1995. Georgy Gongadze a été tué en 2000.

AP/PHOTO DE LA FAMILLE GONGADZE

## DE MYROSLAVA GONGADZE

**Force est de constater la triste vérité que dans le monde** actuel, la vie d'un journaliste est bien souvent très dangereuse. Nous qui sommes dans les médias, nous entendons parler chaque jour de crimes perpétrés contre les journalistes, allant de l'intimidation au meurtre, et c'est encore plus difficile à supporter lorsqu'il s'agit de nos amis, de notre famille ou de nos collègues. Une culture d'impunité entrave bien souvent notre recherche de justice face à ces crimes et permet aux responsables, qu'il s'agisse des autorités étatiques ou d'élites puissantes, de bloquer la quête de la vérité de façon on ne peut plus meurtrière.

Je me suis retrouvée confrontée à cette culture inacceptable en septembre 2000, lorsque mon mari, Georgy Gongadze, qui était journaliste, a été assassiné par les autorités ukrainiennes.

Georgy était un journaliste d'investigation, rédacteur en chef du quotidien *Ukrainska Pravda* (Vérité ukrainienne), un journal indépendant en ligne qui critiquait les autorités et exposait la corruption et le népotisme du gouvernement de Leonid Koutchma, Président de l'Ukraine à l'époque. Lorsque Georgy a disparu le 16 septembre 2000, ma première pensée était qu'il avait été enlevé par quelqu'un qui lui en voulait à cause de ses reportages. La communauté des journalistes en Ukraine a lancé une campagne très

médiatisée pour le retrouver, mais les autorités n'ont manifesté que peu d'intérêt à enquêter sur la disparition de mon mari.

Pour nombre d'entre nous, ce manque d'intérêt ne nous a aucunement surpris, dans la mesure où aucun des crimes précédents contre les journalistes ou les dissidents dans le pays n'avait fait l'objet d'enquêtes sérieuses. Mais je n'avais tout de même pas soupçonné qu'un fonctionnaire du gouvernement aussi haut placé que le Président pouvait avoir orchestré le meurtre de Georgy.

Pendant les mois qui ont suivi sa disparition, j'ai appris - au travers d'enregistrements secrets effectués dans le bureau présidentiel par son officier des services de sécurité, Mykola Melnychenko, et ultérieurement authentifiés par un médecin légiste américain - à quel point son travail avait été pris au sérieux dans les plus hautes sphères du pouvoir. J'ai appris combien le Général Mykhaylo Potebenko, qui était procureur à l'époque et son bureau, se sont démenés pour saboter l'enquête et orchestrer un camouflage de l'implication des hauts fonctionnaires de l'État.

Le corps décapité de Georgy a été retrouvé en novembre 2000, dans un état avancé de décomposition. Il a fallu quatre tests ADN pour confirmer qu'il s'agissait bien du corps de mon mari. Sa tête a seulement été retrouvée des années plus tard. Il avait été étran-

glé, décapité, brûlé et enterré par ses tueurs : quatre membres de la police gouvernementale.

J'ai obtenu l'asile aux États-Unis en 2001, où je me suis installée en 2001 avec mes deux fillettes, craignant que ma vie ne soit en danger.

Mais désormais, ma mission dans la vie était de retrouver et de traduire en justice les auteurs et les instigateurs du meurtre de mon mari. Quatorze ans après le meurtre de Georgy, nous avons pu obtenir une justice partielle. Trois policiers et leur chef, le Général Alekseï Pukach, sont incarcérés. L'ancien ministre de l'Intérieur en Ukraine, qui, d'après les dossiers du tribunal, avait commandité le meurtre, se serait suicidé en se tirant deux balles dans la tête. Mais les cerveaux du crime n'ont pas encore été poursuivis. Malgré le fait que leur implication dans le crime soit de notoriété publique, ils continuent de bénéficier d'un statut privilégié et du bien-être matériel.

Je persévère dans ma quête de justice pour mon mari, parce que je suis convaincue qu'il est de notre devoir envers ceux qui luttent pour amener la vérité au peuple, non seulement d'exposer, mais aussi de mener des enquêtes sur les crimes contre les journalistes.

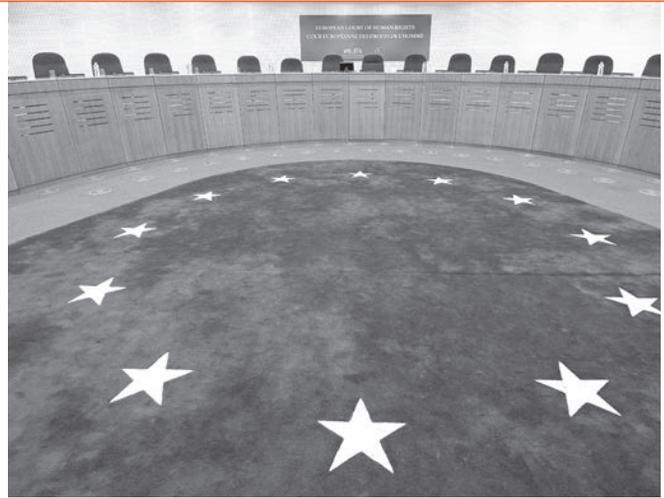
Le combat n'a pas été facile. Dès le départ, les autorités se sont efforcées de saboter l'enquête et de détruire la réputation de mon mari ainsi que la mienne, en inventant des informations sur sa disparition et sa mort. J'ai dû passer des heures et des journées entières dans le bureau du procureur à batailler avec les fonctionnaires. Mon diplôme en droit et un groupe d'amis et de parents solidaires m'ont aidé à résister à la pression et à tenir bon. Pendant tout ce temps, ma famille et moi étions en danger : j'étais suivie, mes téléphones étaient constamment sur écoute et tous les jours je ressentais une pression accrue de la part des autorités.

Plus tard, quand j'ai compris qu'il serait impossible d'obtenir justice en Ukraine, j'ai fait appel aux institutions internationales comme la Cour européenne des droits de l'homme. En 2005, le tribunal a statué en ma faveur, déclarant que l'Ukraine avait violé les articles 2, 3, 13, et 41 de la Convention européenne sur les droits de l'homme en ne protégeant pas le droit à la vie de mon mari. Selon la décision de la Cour, l'enquête sur ce crime n'était pas adéquate et avait causé beaucoup de souffrances psychologiques.

L'impunité des auteurs de crimes contre les journalistes envoie un message aux auteurs de crimes – à savoir, qu'ils peuvent contrôler les médias par le recours à la violence contre ses membres, que l'intimidation peut continuer. La dernière pente à gravir dans notre quête pour sauver la vie des journalistes et avancer la cause de la liberté d'opinion et d'expression, est de traduire les coupables en justice.

Nous devons activement soutenir ceux qui se consacrent à la poursuite de la justice pour de tels crimes. Je sais par expérience personnelle que la lutte contre le camouflage, le recours aux tribunaux et la confrontation avec des personnes dangereuses et puissantes sont des démarches frustrantes et difficiles qui requièrent beaucoup de ressources, notamment la consécration, le dévouement, l'intrépidité, des ressources financières, et une énergie inlassable. Ceux qui poursuivent la justice sont souvent exposés au danger.

Cette cause doit être appuyée par un système de soutien international. Les Nations Unies ont pris des mesures pour édifier un



En 2005, la Cour européenne des droits de l'homme, que nous voyons ici, a tranché en faveur de Myroslava Gongadze, lorsqu'elle a conclu que l'Ukraine avait violé les articles de la Convention européenne des droits de l'homme en échouant dans son devoir de protéger le droit à la vie de son mari. **AFP/FREDERICK FLORIN**

tel système en approuvant la résolution de faire du 2 novembre la Journée Internationale contre l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes, et en adoptant le Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Ces mesures doivent se poursuivre.

L'année 2014 nous fournira, au travers de cette Journée internationale officiellement reconnue, l'occasion d'exprimer notre solidarité en prenant position contre l'impunité.

En l'honneur de ce jour, j'engage les gouvernements à respecter leurs obligations internationales de protéger les journalistes et de poursuivre la justice quelques soient les échelons du pouvoir qu'ils devront confronter dans leur quête de justice. J'engage les organisations internationales de défense des droits de l'homme à soutenir la famille et les amis de ceux qui ont donné leur vie dans l'intérêt public, et afin que ces familles et amis tiennent bon et n'abandonnent jamais la poursuite de la justice, quelques soient les obstacles. Je demande à tous ceux d'entre nous dans les médias et la communauté de surveillance, de trouver le courage de nous lever et de prendre position en l'honneur de nos collègues qui sont décédés dans l'exercice de leurs fonctions.

*Myroslava Gongadze est une journaliste et une activiste basée à Washington. Son mari, Georgy Gongadze, journaliste de 31 ans, a été assassiné en Ukraine, en l'an 2000. En 2013, le tribunal de district de Petchersky à Kiev a inculpé l'ancien chef de la police, le Général Alekseï Pukach d'avoir étranglé et décapité Gongadze et l'a condamné à l'emprisonnement à perpétuité. En mars 2008, les autorités ont condamné trois anciens policiers, complices de Pukach. L'ancien président Leonid Kouchma a été inculpé en mars 2011, mais la Cour constitutionnelle de l'Ukraine a conclu à l'inadmissibilité d'éléments de preuve clés. Myroslava Gongadze et son avocate continuent à demander une enquête approfondie afin de déterminer qui avait commandité le meurtre de Gongadze. ■*



Mikhail Beketov, au centre, est décédé en avril 2013, des suites de blessures subies lors d'une attaque brutale en 2008. Beketov avait documenté la corruption dans le gouvernement russe. Personne n'a été traduit en justice. **AFP/ALEXEY SAZONOV**

## Que signifie l'impunité?

### En 1981, l'année de création du CPJ, l'Argentine était

embourbée dans ce qu'il est convenu d'appeler une sale guerre au cours de laquelle des dizaines de journalistes ont disparu. La plupart ne sont jamais revenus. À ce jour, personne n'a documenté systématiquement ces assassinats de professionnels des médias, et personne ne peut dire avec précision combien de journalistes ont péri. Etant donné le manque d'information au cours de cette période, l'attention internationale sur les disparitions de journalistes ou sur la situation catastrophique des droits de l'homme, que la plupart des journalistes assassinés tentaient de couvrir, était quasiment nulle.

Ce n'est qu'en 1992, une décennie plus tard, que le CPJ a entrepris de documenter systématiquement tous les cas d'assassinats de journalistes visés en raison de leur travail partout dans le monde. Durant les premières années de cet exercice, notre «liste des journalistes tués» a été publiée dans l'annexe de notre recueil annuel sur les conditions de liberté de la presse intitulé *Attaques contre la presse*. Nous l'avons finalement éditée en ligne et avons créé une base de données publique qui nous permet, ainsi qu'à d'autres, de mieux comprendre les tendances derrière les chiffres.

De 1992 à ce jour, le CPJ a maintenu une méthodologie cohérente. Nous appliquons des normes journalistiques rigoureuses qui vont

au-delà des communiqués de presse et de la recherche pour chaque cas des sources d'information indépendantes. Nous compilons des données biographiques - nom de la personne, média auprès duquel elle était affiliée ainsi que le type de travail - et nous nous efforçons à chaque fois de déterminer si la personne qui a été tuée agissait en qualité de journaliste. Nous cherchons également à déterminer le mobile du meurtre, et c'est seulement quand nous sommes raisonnablement certains que l'individu a bien été tué dans l'exercice de son activité journalistique que nous considérons le cas comme confirmé. C'est cette approche cohérente qui nous permet de compiler une base de données complète sur chaque journaliste tué, et de tirer des conclusions fondées sur ces données.

Les chiffres livrent une image choquante. Au cours de la décennie de 2004 à 2013, 370 journalistes ont été assassinés en représailles directes à leur travail. La grande majorité était des journalistes locaux qui effectuaient des reportages sur la corruption, la criminalité, les droits de l'homme, la politique et la guerre, entre autres sujets d'importance vitale pour leurs sociétés. Dans 90 pour cent des cas, il y a eu impunité totale - aucune arrestation, aucune poursuite, aucune condamnation. Dans certains cas, l'assassin ou un complice a été déclaré coupable ; et c'est dans de très rares cas seulement que

le cerveau du crime a été traduit en justice.

Cependant, notre conservation rigoureuse des informations n'est pas seulement destinée à mettre au jour ces tendances inquiétantes. Nous espérons également nous assurer que nous gardons en permanence des informations pour chaque assassinat et que celles-ci sont continuellement mises à jour, au cas où il y aurait un progrès en vue d'obtenir justice. Garder un œil sur les meurtres nous aide à comprendre l'impact de ces crimes au sein d'une société particulière. Les attaques ciblées sur les médias ont empêché le monde de comprendre la pleine dimension des violences qui ont eu lieu en Syrie. L'impunité incontrôlée a mis un terme aux reportages critiques sur le trafic de drogue au Mexique, la violence militante au Pakistan, et la corruption en Russie.

Le tribut pour les familles, les amis, et la société en général est stupéfiant. Un journaliste russe, Mikhail Beketov, est mort dans un hôpital de Moscou en avril 2013, à la suite de blessures subies lors d'un passage à tabac quatre ans plus tôt, à la suite d'un reportage sur la destruction de l'environnement en dehors de Moscou. Je lui ai rendu visite en octobre 2010, à l'époque où il avait encore du mal à se remettre des blessures que lui avaient infligés des hommes à coup de barres de fer. Beketov qui était jadis un robuste combattant, avait été affaibli : il avait perdu une jambe, ses mains avaient été mutilés, et des lésions cérébrales l'empêchaient de parler. Par la violence, un homme courageux, qui avait utilisé sa voix et sa plume pour contester les puissants, était ainsi devenu incapable de communiquer. Personne n'a jamais été arrêté dans le cadre de cette agression.

Nos recherches ont démontré qu'une telle impunité encourage les assassins et réduit la presse au silence. La mort d'un journaliste ne marque pas seulement la fin d'une histoire, elle instaure un climat d'intimidation. C'est un message qui est entendu. Les meurtriers s'enhardissent, et la violence se répète. Les journalistes n'ont d'autre choix que celui d'écouter. Les meurtres créent des zones d'autocensure, comme celles qui sévissent dans certaines parties de la Colombie et du Mexique. «L'impunité est une importante, sinon la principale cause du bilan élevé chaque année en matière d'assassinat de journalistes », a déclaré Christof Heyns, rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, dans un rapport de 2012 sur les meurtres de journalistes.

Lorsque les meurtres se poursuivent, nous voyons un grand nombre de journalistes s'exiler de pays comme l'Irak, la Somalie et le Sri Lanka. Beaucoup craignent de revenir tant que les auteurs d'agressions contre les journalistes ne sont pas emprisonnés.

Grâce à la prise de conscience des statistiques effrayantes et des histoires déchirantes, des appels plus fermes et plus soutenues à l'action ont été faits. Au cours des dernières années, le rôle des journalistes dans la promotion du dialogue et le fait de demander des comptes au pouvoir a été largement reconnu. Une presse libre contribue à l'atteinte des objectifs de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales en encourageant la bonne gouvernance, dénonçant la corruption, combattant la criminalité et en aidant à résoudre les conflits et à construire la paix. L'impact dévastateur de la violence impunie sur les médias sape ces fonctions essentielles.

Comme le montre clairement ce rapport, l'ONU a réagi, reconnaissant que l'assassinat incontrôlé des journalistes constitue une



Dans près de 90 pour cent des meurtres de journalistes, les responsables ne sont pas traduits en justice. **IFEX/LIDIJA SABADOS**

menace pour la libre circulation de l'information, par conséquent pour la paix et la sécurité, dont la préservation a motivé la création de cette organisation mondiale. « Chaque journaliste assassiné ou réduit au silence est un observateur de moins de nos efforts pour faire respecter les droits et assurer la dignité humaine », a déclaré Jan Eliasson, secrétaire général adjoint de l'ONU lors du premier débat du Conseil de sécurité sur cette question en juillet 2013.

En 2011, l'UNESCO, avec la participation de la société civile, y compris le CPJ, a entamé l'élaboration du Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

Ce rapport vise à mettre en avant la prochaine étape du processus. Avec le Plan d'action et d'autres mesures, l'ONU et la communauté internationale ont assumé la responsabilité de devoir trouver une réponse à la crise de l'impunité. Quelles mesures concrètes peuvent être prises pour en assurer le succès ?

Elisabeth Witchel, principal auteur de ce rapport, est bien placée pour répondre à cette question. Mme Witchel a lancé la Campagne mondiale contre l'impunité du CPJ en 2007 et est aujourd'hui considérée comme l'un des plus grands experts mondiaux sur cette question. En élaborant ce rapport, elle a soigneusement analysé plus d'une décennie de recherches et de données du CPJ et interviewé des dizaines de journalistes, des représentants de l'ONU et de gouvernements ainsi que des défenseurs de la liberté de la presse. Plusieurs membres du personnel du CPJ ont également contribué à la rédaction des sections du rapport.

La différence entre 1981 et aujourd'hui est saisissante. Lorsque la junte militaire a pris le pouvoir en Argentine dans les années 1970, elle a cherché à éliminer les témoins de ses atrocités et a largement réussi. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'excuse. Chaque assassinat d'un journaliste est documenté. Nous savons quand, où, et comment ; nous connaissons la raison et l'auteur. Ces informations nous obligent à agir, non seulement dans l'intérêt de la justice, mais aussi pour faire en sorte que dans notre société mondialisée, les forces violentes ne puissent plus déterminer ce que nous savons. Si les idéaux de l'ère de l'information doivent se réaliser, nous devons prendre toutes les mesures nécessaires pour éradiquer la plus grande menace qui pèse sur la liberté d'expression au niveau mondial : les meurtres non élucidés et impunis de journalistes qui cherchent à informer leurs sociétés et le monde. Ce rapport nous explique comment. ■



Une journaliste essaie d'interviewer un manifestant emmené par la police au cours d'affrontements près de Bogota en 2013. La Colombie a enregistré une baisse globale de violence contre les journalistes, et partant, du nombre de journalistes tués. **REUTERS/JOSE MIGUEL GOMEZ**

# Mesurer les progrès accomplis Contre une réalité tenace

**En novembre 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies** a inscrit la question de l'impunité au cœur de l'agenda mondial.

La Résolution sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, adoptée par consensus, décrit l'absence de justice pour les victimes comme « l'un des principaux défis au renforcement de la protection des journalistes ». Elle appelle les Etats à « assurer la reddition de comptes à travers la conduite d'enquêtes impartiales, rapides et efficaces pour tous les cas présumés de violences contre les journalistes et collaborateur de presse relevant de leur compétence ». Les gouvernements sont en outre chargés de « traduire les auteurs de ces crimes devant la justice et de veiller à ce que les victimes aient accès à des mesures correctives appropriées ». La résolution proclame le 2 novembre comme la Journée internationale contre l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes.

Pour le CPJ et d'autres organisations qui ont fait campagne contre l'impunité, la résolution constitue un nouveau degré de reconnaissance internationale. « Le vote a démontré que ces gouvernements reconnaissent que le problème existe, et que la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur travail est d'intérêt public et doit être protégée », a écrit Annie Game, directrice exécutive

de l'International Freedom of Expression Exchange (IFEX), un réseau mondial de groupes de défense de la liberté d'expression. Depuis 2011, l'organisation observe une Journée internationale contre l'impunité.

En juin 2012, lors de la 20<sup>e</sup> session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, l'impunité pour les attaques ciblant les journalistes a été reconnue comme un fléau majeur pour les droits humains par Christof Heyns, rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, et par Frank LaRue, rapporteur pour la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression. Plus tard cette même année, les Etats membres du Conseil de droits de l'homme adoptaient leur propre résolution sur la sécurité des journalistes, appelant les Etats à remédier à l'impunité.

En 2012, les Nations Unies ont adopté le Plan d'action sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, de l'UNESCO pour inciter les parties prenantes- Etats, Agences des Nations Unies, Organisations régionales, Société civile et groupes de médias- à promouvoir la protection des journalistes et la justice pour les assassinats de journalistes. En 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU a conduit deux débats sur la question. D'autres

# LA DÉGRADATION LA PLUS SPECTACULAIRE A ÉTÉ ENREGISTRÉE EN SOMALIE, QUI A VU SA COTE D'IMPUNITÉ PLUS QUE QUADRUPLER DEPUIS 2008.

organismes internationaux prennent position sur cette question. En avril de cette année, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté une déclaration concernant la sécurité des journalistes, suggérant que « l'éradication de l'impunité est une obligation cruciale pour les Etats ».

Cette reconnaissance internationale est une étape importante pour aborder un sujet que le CPJ a précédemment vu rejeté par les gouvernements, au motif que c'était un problème surestimé ou sans conséquence. En adoptant ces documents, les Etats membres derrière ces organisations ont, pris des engagements publics forts visant à mener des enquêtes approfondies et à réagir lorsqu'un journaliste est agressé, menacé ou tué.

Cependant, hors des allées politiques, le progrès est inégal. La réalité sur le terrain est toute autre : les taux d'impunité ont augmenté régulièrement au cours de la dernière décennie dans la plupart des pays que le CPJ a identifiés comme des endroits où les journalistes sont fréquemment assassinés et où les tueurs sont libres. Dans neuf de ces pays – le Bangladesh, le Brésil, la Colombie, l'Inde, l'Irak, le Pakistan, les Philippines, la Russie et la Somalie, il y a eu, en 2013, de nouveaux assassinats. Un rappel effrayant qui démontre que lorsqu'il y a impunité, les journalistes demeurent des cibles, et ce, année après année. Malgré ce bilan décourageant, il y a pourtant un signe concret d'encouragement : les condamnations pour meurtres de journalistes ont été en légère hausse. En 2013, le nombre de condamnations était presque deux fois supérieur au record antérieur remontant à 2004. Bien que la route vers la justice exige beaucoup plus de condamnations, la nouvelle tendance est peut-être une indication que la pression nationale et internationale est en train de produire un changement.

**En 2007, lorsque le CPJ a lancé sa campagne contre l'impunité,** la préoccupation essentielle était de savoir comment mesurer et définir les progrès. En conséquence, le CPJ a élaboré l'Indice mondial de l'impunité, qui calcule le pourcentage de meurtres impunis de journalistes par rapport à la population de chaque pays. Dans le but de suivre les pays ayant une tendance à la violence et à l'impunité, chaque indice annuel identifie les meurtres qui ont eu lieu au cours des 10 années précédentes, et n'inclut que les pays qui comptent au moins cinq cas non résolus au cours de cette période.

Le premier indice mondial sur l'impunité a été lancé en 2008 ; Le CPJ a publié son septième indice en 2014. Au fil du temps, les changements ne sont pas spectaculaires, mais ils sont significatifs. Au cours de cette période, seize pays ont figuré sur l'indice. Dix d'entre eux ont maintenu leur place d'année en année, ce qui signifie qu'ils ont eu chaque année au moins cinq cas d'assassinats non résolus au cours de la dernière décennie,

Une indication que l'impunité est bien ancrée dans ces pays. Les données concernant ces 10 pays montrent qu'entre 2008 et 2014, l'impunité a augmenté en moyenne de 56 pour cent.

La dégradation la plus spectaculaire a été enregistrée en Somalie, qui a vu son taux d'impunité plus que quadrupler depuis 2008. Yusuf Ahmed Abukar a été la dernière victime, et le 27e journaliste assassiné en Somalie au cours de la dernière décennie sans que justice soit faite. Ses tueurs ont fait exploser à distance sa voiture piégée. Le taux du Pakistan a plus que doublé au cours de cette période. Malgré une condamnation majeure, dans le cas de Wali Khan Babar en début 2014, les journalistes font face à un éventail de menaces, de la part non seulement des militants et chefs de guerre, mais aussi de militaires, d'agents de sécurité et de représentants du gouvernement, selon des recherches du CPJ.

Au cours des sept dernières années, le Mexique a presque doublé son taux d'impunité, les autorités n'ayant pas réussi à endiguer la violence acharnée contre la presse. Les Philippines, où les assassinats ont augmenté après le massacre de Maguindanao en 2009, ont suivi le Mexique avec la deuxième plus forte augmentation : de 2008 à 2014, son taux a augmenté de plus de 80 pour cent. Le Brésil, qui a rejoint l'indice en 2009, a vu son taux augmenter de plus de 70 pour cent depuis. L'Inde, l'Irak et le Sri Lanka sont tous en légère hausse. En Russie, les rares poursuites ont été entachées par de nouveaux meurtres; le pays a le même taux aujourd'hui qu'il y a sept ans.

La Colombie a enregistré le changement le plus positif. Son bilan de 2014 est tombé à moins d'un tiers par rapport à celui de 2008, une amélioration qui reflète moins des acquis en matière de justice, seules deux condamnations ayant été obtenues au cours des 10 dernières années, qu'une baisse globale des attaques meurtrières perpétrées contre les journalistes. Trois pays, la Sierra Leone, le Bangladesh et le Népal, sont sortis de l'indice, principalement du fait d'un reflux de la violence contre la presse, lié à des changements politiques plus grands.

La reprise récente des condamnations doit être considérée dans un contexte qui donne à réfléchir. De 2004 à 2013, il n'y a eu des condamnations que dans 41 cas seulement lorsque le CPJ a déterminé que les assassinats étaient liés à l'exercice du journalisme; Dans la même période, 370 meurtres se sont produits. Mais la courbe de tendance est encourageante, avec 26 condamnations au cours des cinq dernières années, contre seulement 15 au cours des cinq années précédentes. L'an dernier, il y a eu un boom relatif, avec huit condamnations à l'échelle mondiale, notamment dans les pays connus de longue date pour leurs antécédents en matière d'impunité totale, comme la Russie, les Philippines et le Brésil. En 2004, seule une condamnation était enregistrée.

Huit actions en justice au cours d'une année où 31 journalistes



Le journaliste somalien Yusuf Ahmed Abukar, que l'on voit sur cette photo en train de parler à des enfants déplacés à l'intérieur de leur propre pays, a été tué lors d'un attentat à la voiture piégée en 2014.

**ABDUKHADER AHMED**

ont été assassinés dans l'exercice de leur travail, n'est pas un chiffre dont il faut se vanter, mais c'est un pas important, comparé au bilan catastrophique des années précédentes.

**Avec sa récente amélioration sur l'Indice de l'impunité du CPJ,** la Colombie incarne l'espoir pour l'avenir, mais aussi la réalité du long chemin à parcourir pour obtenir pleine justice.

Au cours des sept dernières années, la Colombie a réduit de moitié son taux d'impunité et est passée de la cinquième à la huitième place dans le classement mondial des pays où les assassins de journalistes échappent le plus à la justice.

L'amélioration du bilan en matière de violence contre la presse en Colombie, qui fut parmi les plus élevés au monde, est souvent attribuée au programme de protection des journalistes de ce pays, qui fournit des renseignements en matière de sécurité ou aide les journalistes menacés à déménager. Dans une large mesure, l'amélioration enregistrée par la Colombie semble être l'effet d'un déclin de 50 ans de conflit armé. Les combats ont opposé deux groupes rebelles marxistes au gouvernement ; jusqu'à récemment, les démêlés incluait également les paramilitaires d'extrême-droite qui ont souvent collaboré avec l'armée. Ces quatre groupes armés ont abattu des journalistes.

Mais la violence a diminué, et par conséquent, les décès de journalistes. Les groupes armés illégaux, les politiciens corrompus et d'autres continuent de menacer des journalistes. Mais de nos jours, l'intimidation mène plus à l'autocensure qu'au meurtre, selon Pedro Vaca, directeur exécutif de la Fondation pour la liberté de presse (FLIP), basée à Bogotá, qui décrit cette amélioration marginale comme passant du «très mauvais» au «mauvais».

Le gouvernement est en train de réorganiser le bureau du procureur général afin de disposer d'une équipe spéciale qui sera chargée d'examiner les crimes contre les journalistes. Toutefois, et jusqu'à présent, il n'y a eu aucune amélioration dans la rapidité ou l'efficacité déployée pour résoudre ces cas, selon Vaca.

Bien que le système juridique traditionnel de la Colombie reste désespérément lent, quelques mesures de clarté, si ce n'est de conclusion, pourraient être atteintes par ce qu'on appelle la justice transitionnelle. Le terme se réfère à des mesures judiciaires ainsi qu'à des mesures alternatives afin de remédier aux violations généralisées des droits de l'homme, dans les sociétés en transition de la guerre vers la paix.

Par exemple, en vertu d'une loi de 2005 qui a promis des peines légères en échange de désarmement et de vérité, plusieurs chefs paramilitaires ont expliqué leur rôle, dans les meurtres de deux journalistes, dans l'État septentrional d'Arauca, au début des années 2000. Bien qu'il n'y ait encore eu aucune condamnation, les membres survivants de la famille des victimes savent bien ce qui s'est passé.

Par ailleurs, en vertu de loi sur les victimes et la restitution foncière de 2011, le gouvernement fournit réparation aux milliers de victimes de violations des droits humains - parmi eux, des journalistes - qui avaient droit à une protection de l'État contre cette violence.

En outre, le gouvernement a fait un certain nombre de gestes symboliques pour tenter de réparer les dégâts causés par le conflit armé sur les journalistes colombiens. En février, l'Unité des victimes du gouvernement a tenu une cérémonie spéciale à Bogota, en l'honneur des journalistes colombiens assassinés à laquelle a assisté le président, Juan Manuel Santos. « Ce n'est pas la même chose que si le tribunal mettait les tueurs en prison », a déclaré Vaca. « Mais cela a un effet curatif », a-t-il ajouté.

Cependant, dans la quête d'une totale justice pour les journalistes assassinés, la Colombie fait des pas timides. L'exemple le plus frappant est le cas de Luis Eduardo Gómez.

Gómez, 70 ans était un journaliste indépendant. Il était aussi le témoin du gouvernement dans une enquête concernant les liens entre des politiciens et les groupes paramilitaires colombiens, une relation dont il a souvent fait la chronique. Le 30 juin 2011, un inconnu a tiré sur Gómez, dans sa ville natale d'Arboletes au nord de la Colombie, et s'est enfuit à moto.

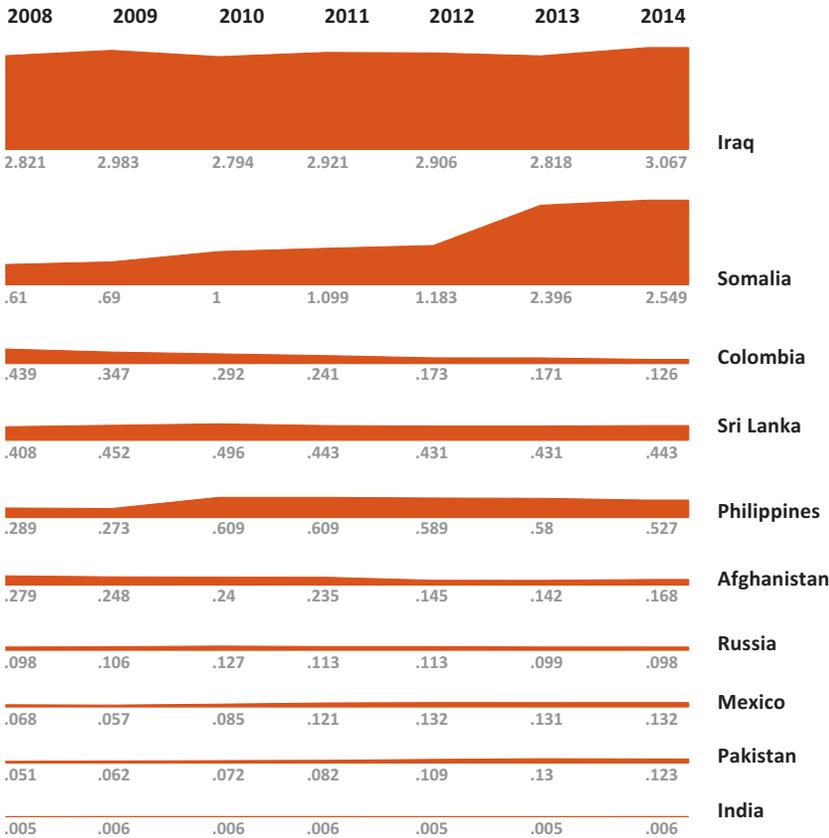
Pendant un certain temps, le gouvernement colombien a semblé être totalement impliqué dans cette affaire et a convenu de payer des réparations à la veuve de Gómez. L'année dernière, Rodolfo Palomino, chef de la police nationale colombienne, a annoncé l'arrestation d'Hermès Rebolledo, un ancien chef paramilitaire lié, selon lui, à la mort de Gómez.

Plus tard cependant, le bureau du procureur général déclarait que bien que Rebolledo était sous le coup d'une enquête pour trafic de drogue et pour d'autres crimes, il n'était pas lié à l'assassinat du journaliste. Trois ans après le meurtre de Gómez, le cas n'est toujours pas résolu. L'affaire figure sur la liste du CPJ qui recense les assassinats non encore élucidés de journalistes, ce qui signifie que le CPJ n'a pas encore déterminé si l'exercice du journalisme était le mobile du crime.

La justice reste presque toujours évasive ou approximative lorsque des journalistes sont assassinés en Colombie. Depuis 1977, la FLIP a recensé 142 meurtres de journalistes liés à leur travail. Sur ce total, près de la moitié des cas ont été clos parce

## LES PIRES DÉLINQUANTS

Le taux d'impunité des 10 pays qui figurent sur l'indice d'impunité du CPJ chaque année depuis sa création en 2008.



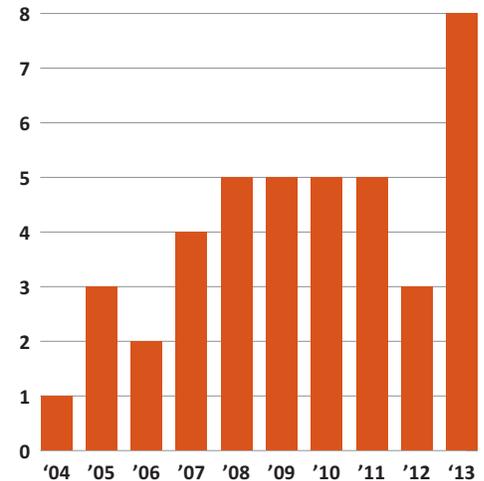
qu'ils dépassent le délai de prescription de 20 ans. Le bureau du procureur général n'a pu fournir aucune information sur 30 cas, les fichiers auraient apparemment été perdus ou déplacés. Au total, on ne compte que 19 condamnations.

Le CPJ, qui a commencé à recenser les assassinats de journalistes en 1992 et utilise une méthodologie différente, a documenté 45 meurtres de journalistes en lien direct avec leur travail en Colombie, et 33 autres assassinats pour lesquels le motif n'est pas établi. Dans les affaires de meurtres pour lesquelles le CPJ a confirmé que l'exercice du journalisme est bien le mobile, l'impunité règne dans 88 pour cent des cas. La plupart des autres cas n'ont eu droit qu'à une justice partielle.

Des recherches menées par le CPJ montrent que même quand les tueurs sont arrêtés et condamnés, les cerveaux restent presque toujours libres. Les enquêtes sont souvent négligées en raison des procureurs surchargés, du manque de partage de l'information, d'une mauvaise gestion des preuves, et des malversations des autorités judiciaires.

Alejandro Ramelli, procureur auprès du bureau du procureur général à Bogotá, et expert en matière de crimes contre les

## Condamnations pour meurtres de journalistes, 2004-2013



NOTE : Les inculpations incluent certains meurtres qui ont été commis avant 2004.

journalistes, attribue cette impunité généralisée à deux facteurs. Dans une interview en 2013 avec le CPJ, il a souligné les problèmes structurels qui régissent le système judiciaire, et les procureurs qui se focalisent sur le dernier maillon de la chaîne - ceux directement responsables de la mort des journalistes - plutôt que sur les organisations criminelles et les politiciens corrompus qui, souvent, sont derrière les meurtres.

Les meurtres se poursuivent. En 2013, un journaliste et un collaborateur de presse ont été assassinés en Colombie, en représailles directes à leur travail. Un autre journaliste travaillant pour le principal magazine d'information du pays a survécu de justesse à une tentative d'assassinat, pendant que les journalistes du pays étaient menacés à plusieurs reprises et dans certains cas, contraints de fuir leurs maisons et leurs pays. En 2013, s'exprimant lors de la journée mondiale de la liberté de la presse à l'UNESCO, la journaliste Claudia Julieta Duqué, elle-même victime d'une longue campagne de harcèlement et d'intimidation qui l'a forcée à l'exil temporaire à plusieurs reprises, a déclaré devant un auditoire que « la protection est une bonne chose, mais les gens qui sont derrière l'impunité doivent faire face aux conséquences ». ■



Un membre de la presse tient à la main une photo du journaliste sri-lankais Dharmeratnam Sivaram, lors d'une manifestation en 2013. Sivaram a été enlevé en avril 2005 et trouvé mort le lendemain. **REUTERS/DINUKA LIYANAWATTE**

## Là où l'impunité prospère

**Aux Philippines, le climat d'impunité a atteint un paroxysme** tragique le 23 novembre 2009, lorsque des hommes armés ont tenu une embuscade à la caravane qui escortait le candidat politique Esmael « Toto » Mangudadatu, alors qu'il se préparait à déposer sa candidature au poste de gouverneur provincial. Les assaillants ont abattu 58 personnes, dont 30 journalistes et deux employés des médias. C'est le bilan humain le plus lourd pour les journalistes au cours d'une même attaque, depuis que le CPJ a entrepris de documenter ces cas en 1992.

Le meurtre de masse qui a eu lieu à la périphérie de la ville d'Ampatuan, a provoqué une immense indignation. Pourtant, personne n'a été reconnu coupable d'implication dans ce massacre ce qui n'a surpris personne. Beaucoup ont vu dans cette attaque la conséquence naturelle de la fusion, -qui ne date pas d'hier- des puissants, des groupes armés, de la corruption et de l'inaction du gouvernement, ainsi que de la faible application de la loi. Ce cycle de violence et d'impunité ne montre aucun signe d'affaiblissement.

Entre 2004 et 2013, plus de 50 journalistes ont été assassinés en relation avec leur travail, sans que justice soit faite. Des centaines de défenseurs des droits de l'homme, de militants ainsi que des politiciens ont été victimes d'exécutions extrajudiciaires, la plupart du temps sans conséquence pour les assaillants. En cela, les Philippines n'est pas le seul pays.

Les meurtres de journalistes sont rarement des événements isolés. Ils ne sont généralement pas l'acte spontané d'une tête brûlée, irrité par ce qu'il lit dans les journaux. Bien trop souvent, ils sont prémédités-commandés, payés, et orchestrés. Ils s'inscrivent

dans des dynamiques globales : intimidation envers ceux qui révèlent la corruption, exposent l'inconduite politique et financière, écrivent des rapports sur la criminalité ; et des circonstances qui font que la violence quotidienne, par des groupes de militants ou par le crime organisé, entravent la justice. L'autorisation de ces pratiques est la preuve qu'il est facile de tuer un journaliste en toute impunité. Selon les recherches menées par le CPJ, dans près de neuf cas sur dix, il n'y a pas de conséquences pour les assassins.

La culture de l'impunité pour les assassinats de journalistes s'accroît. Selon les tendances enregistrées au cours des sept dernières années par l'Indice mondial de l'impunité du CPJ, lorsque la justice fait défaut, le plus souvent, la violence se répète. L'Iraq, par exemple, est de loin le pays qui a le plus grand nombre de meurtres non résolus et a enregistré neuf meurtres ciblés de journalistes en 2013. En Russie, deux journalistes de plus ont été assassinés l'année dernière, ce qui porte à 14 le nombre total de meurtres commis à l'encontre de journalistes depuis 2004, sans que justice ait été rendue. Au Bangladesh, au Brésil, en Colombie et en Inde, sept journalistes ont été assassinés en 2013. Tous les pays où les assassinats de journalistes ont eu lieu en 2013, sauf un, avaient antérieurement quatre cas de meurtres, voire plus, qui sont restés impunis. Lors d'une réunion du Conseil des droits de l'homme, le haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, a déclaré cette année que « tout acte de violence commis à l'encontre d'un journaliste, pour lequel il n'y a pas d'enquête et qui reste impuni, est une invitation ouverte à de nouvelles violences ».

Il existe plusieurs raisons qui font que l'impunité persiste durable-

## DANS DES CENTAINES D'AUTRES CAS, LES GROUPES POLITIQUES OU LES INDIVIDUS QUI EXERCENT UNE FORTE INFLUENCE ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE SONT LES TUEURS PRÉSUMÉS.

ment et s'installe, surtout lorsqu'il s'agit d'attaques perpétrées contre les journalistes. Dans certains cas, c'est une absence de volonté politique. Dans d'autres, les conflits ou une faible application de la loi entravent la justice. Dans la plupart des cas, il s'agit d'une combinaison de tous ces facteurs. L'examen des environnements dans lesquels l'impunité prospère, est la première étape pour y mettre fin.

### Les gouvernements se plaignent souvent que la justice

échappe à leur contrôle. L'impunité qui entoure les meurtres de journalistes n'est que la partie émergée de l'iceberg, estiment-ils, et les importants problèmes systémiques qui découlent de la corruption généralisée aux conflits continus sont les vraies questions. Il est vrai que des environnements dangereux ou dysfonctionnels constituent des viviers qui favorisent l'impunité. Le CPJ a constaté à plusieurs reprises que le manque de volonté politique dans la poursuite judiciaire des meurtriers, est le facteur prédominant dans le nombre alarmant de cas non résolus. Les Etats montrent trop souvent qu'ils ne sont pas seulement incapables, mais qu'ils n'ont aucune volonté de recourir à la justice lorsqu'il s'agit de meurtres de journalistes. « L'élément le plus important, c'est la volonté politique », a déclaré Frank La Rue, ancien rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Le CPJ a documenté chaque cas qui n'a pas fait l'objet d'un recours en justice, malgré les preuves qui orientent vers des coupables potentiels. Dans d'autres cas, les responsables de l'application de la loi n'ont pas réussi à suivre des pistes, interroger les témoins, recueillir des éléments de preuve suffisants, ou engager des poursuites complètes. En 2009, Lasantha Wickramatunga, rédacteur en chef d'un important journal Sri-lankais, a été assassiné. Ses agresseurs l'avaient frappé à coup de barres de fer et de poteaux en bois dans une rue très fréquentée, devant les soldats d'une base aérienne. Selon sa veuve, Sonali Samarasinghe, la police n'a pas eu recours aux témoins et a classé sa mort comme étant une fusillade, en totale contradiction avec les rapports médicaux qui ne mentionnaient pas de blessures par balles. Ce sont deux, parmi les nombreuses plaintes et questions soulevées concernant une enquête qui, malgré les promesses du président Mahinda Rajapaksa de résoudre le crime, n'ont toujours pas abouti à un procès cinq ans après.

Les preuves dans cette affaire et dans d'autres suggèrent souvent que les auteurs sont de hauts responsables qui font partie de la structure du pouvoir du pays. Les données du CPJ qui analyse de tels cas ces cas depuis 1992, montrent que les acteurs étatiques ou responsables militaires sont soupçonnés d'être les responsables de plus de 30 pour cent des assassinats de journalistes. Dans des centaines d'autres cas, des groupes politiques ou des individus exerçant une forte influence économique et politique, sont les

tueurs présumés. Au vu de cette réalité, il n'est pas surprenant que la justice soit si souvent étouffée dans l'œuf.

Les journalistes peuvent devenir les victimes de vendettas politiques ou les cibles des politiciens. Les politiciens au niveau local peuvent avoir des intérêts commerciaux sur lesquels les journalistes écrivent ou mènent des enquêtes », a déclaré Geeta Seshu, le rédacteur en chef consultant du Hoot, un organe de surveillance des médias en Inde, où sept journalistes ont été assassinés en toute impunité au cours de la dernière décennie. « Les membres de partis politiques qui ciblent les journalistes sont protégés par leurs partis et peuvent exercer une grande influence sur l'administration locale ou sur la police dans le seul but de retarder ou d'entraver l'enquête », a-t-elle ajouté.

En Gambie en 2004, après l'assassinat de Deyda Hydera, un éditeur respecté et un chroniqueur connu pour ses analyses critiques à l'égard du président Yahya Jammeh, les autorités n'ont pas pris la peine d'interroger les deux témoins-clés qui ont été blessés en même temps que Hydera au cours de l'attaque, pas plus qu'ils n'ont effectué les tests balistiques de base - des manquements qui ont récemment été reconnus par le tribunal régional de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. En juin 2014, le tribunal a jugé que la Gambie n'avait pas mené d'enquête sérieuse dans l'assassinat de Hydera, en partie parce que l'Agence nationale de renseignement (NIA), elle-même suspectée, a conduit l'enquête. « Comment la NIA peut-elle mener une enquête alors qu'elle est mise en cause ? » a déclaré Rupert Skilbeck, directeur du contentieux à l'Open Society Institute Justice Initiative, qui a travaillé avec des avocats afin de porter l'affaire devant le tribunal régional.

Il y a un échec quasi-total au niveau mondial, pour ce qui concerne les poursuites judiciaires engagées envers ceux qui ordonnent les crimes contre les journalistes. Entre 2004 et 2013, dans seulement 2 pour cent des cas de journalistes assassinés pour leur travail, justice a été rendue. Dans la plupart des cas, il n'y a eu aucune justice. Il y a eu des condamnations de complices et d'hommes de main, mais pas des cerveaux. Un exemple patent : Lors du procès retentissant sur l'assassinat de la journaliste russe Anna Politkovskaïa, la mention du cerveau présumé n'a pas été mentionnée en salle d'audience ; une procédure à huis clos a été requise en faveur d'un important suspect, qui aurait pu révéler son identité.

L'annexe dernière, la condamnation de l'assassin du populaire journaliste de radio philippin, Gerardo Ortega, a été une victoire pour la justice. C'était aussi le rappel brutal que les deux suspects, Joël Reyes et Mario Reyes, deux frères et élus locaux puissants, qu'Ortega avait accusés de corruption, n'avaient pas encore été appréhendés en dépit de témoignages du tireur les impliquant. Dans une déclaration qui fait l'écho des sentiments de dizaines de membres de la famille des journalistes assassinés, Michaela Ortega,

la fille de Gerardo Ortega, a lancé un appel aux autorités pour les sommer de tout mettre en œuvre pour que justice soit rendue contre ceux qui ont « le pouvoir, l'argent et le mobile d'assassiner son père ».

La victoire partielle de la famille Ortega caractérise 1 sur 10 cas pour lequel il y a une certaine mesure de justice. Presque toutes les poursuites judiciaires qui aboutissent sont le résultat d'une intense pression internationale et locale, de l'attention des médias, de la traque obstinée de membres de la famille, des enquêtes parallèles menées par des collègues, ou des défis juridiques organisés par des groupes de la société civile. Lorsqu'ils sont l'objet de pression de toute part, les Etats réagissent, ce qui prouve que lorsqu'il y a une volonté politique, il y a un moyen d'y parvenir.

### **Si le manque de volonté politique est le premier adversaire**

de la justice, les conflits ne sont pas loin derrière. Les différentes formes de conflit – conflits sectaires, insurrections politiques ou combats tels que définis dans le droit international, servent d'excuses au climat d'impunité. Les journalistes opérant dans ces environnements hostiles sont exposés à des risques physiques incommensurables. Au cours de leur mission, beaucoup sont chaque jour blessés ou tués par des tirs croisés ou par des actes terroristes. Même au milieu de ces dangers, cependant, les attaques délibérées sont la principale cause de la mort de journalistes. Plus de 95 pour cent des personnes visées sont des journalistes locaux, qui pour la plupart couvraient la politique, la corruption, la guerre ou la criminalité à l'époque de leurs assassinats.

Au cours des cinq dernières années, l'Irak et la Somalie ont occupé les deux premières places sur l'Indice de l'impunité du CPJ, avec un total combiné de 127 cas de journalistes assassinés. Soit plus de deux fois le nombre de tués dans des tirs croisés et lors de missions dangereuses. La Syrie, l'un des rares pays où le nombre de journalistes trouvant la mort dans des tirs croisés surpasse le nombre d'assassinats, est en passe de leur emboîter le pas. En 2014, la Syrie a figuré pour la première fois sur l'indice mondial de l'impunité du CPJ, avec sept cas de meurtres ciblés – un nombre qui depuis est en hausse, avec les décapitations choquantes de James Foley et Steven Sotloff, journalistes indépendants américains, par d. Le taux total d'impunité pour ces trois pays est de 99 pour cent.

Les groupes sectaires armés ont mené la majorité de ces attaques. Selon des recherches du CPJ, le groupe dissident d'Al-Qaïda, l'État islamique et d'autres groupes militants sunnites, sont soupçonnés d'être responsables des meurtres ciblés de neuf journalistes l'an dernier en Irak. Lors des toutes premières années, lorsque le taux de violence était le plus élevé, les journalistes irakiens ont été également visés par des groupes sunnites et chiïtes. En Somalie, les militants d'Al-Shabaab ont pendant des années menacé et agressé des journalistes qui couvraient les activités dudit groupe. Au vu de ces faits, la question qui se pose est cruciale : lorsque les États sont en guerre avec les auteurs de violence contre la presse, peut-on reprocher aux Etats de ne pas les poursuivre ?

Certains répondent par la négative. « La Somalie est le théâtre de conflits depuis 1991, et est toujours en guerre contre les extrémistes », a déclaré Abdirahman Omar Osman, conseiller du

gouvernement somalien pour les médias et la communication stratégique. « La Somalie fait face à des défis tels que le manque de ressources, le manque d'institutions en état de fonctionner, le manque de sécurité (Al-Shabaab est en lutte avec le gouvernement), le manque de bonne gouvernance, et bien plus encore », a-t-il ajouté.

Pourtant, les collègues des médias sont frustrés par ce qu'ils considèrent comme un manque d'action totale. « La police ne fait rien lorsqu'un journaliste est tué », a déclaré Abukar Albadri, directeur de la compagnie somalienne Badri Media Productions. « Si le gouvernement voulait poursuivre les tueurs de journalistes, il tiendrait ses engagements. Il s'est engagé à former un groupe de travail qui enquête sur les meurtres de journalistes ; cela n'a pas fonctionné. Il s'est engagé à enquêter et à traduire les coupables en justice ; A ce jour, aucun cas n'a fait l'objet d'une enquête », a-t-il souligné.

Le manque d'action est particulièrement frappant dans le cas où les soupçons pèsent sur des fonctionnaires gouvernementaux, et sur d'autres coupables, protégés par le pouvoir et par l'anonymat que les groupes armés peuvent fournir. En 2008, dans la ville de Kirkouk par exemple, des assaillants ont tué le pigiste Soran Mama Hama, peu de temps après qu'il a exposé la complicité de la police dans la prostitution locale. Malgré les promesses faites au CPJ par les autorités locales de prêter au cas toute l'attention qu'il mérite, aucune arrestation n'a été rapportée.

Dans un rapport spécial sur l'impunité en cours dans le Kurdistan irakien, le CPJ a examiné d'autre cas, y compris le meurtre en 2010 de Sardasht Osman, un étudiant journaliste très connu pour ses articles sur la corruption, impliquant de haut-fonctionnaires. Osman a été enlevé et retrouvé mort deux jours plus tard. Les forces de sécurité ont attribué le meurtre à un groupe affilié à Al-Qaïda, mais les parents et les collègues de l'apprenti journaliste ont trouvé cette version invraisemblable. Soixante-quinze journalistes kurdes, éditeurs et intellectuels ont blâmé le gouvernement. « Nous croyons que le gouvernement régional du Kurdistan et les forces de sécurité sont d'abord et avant tout responsables. Ils sont censés faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de trouver cette main du diable », avaient-ils souligné à l'époque dans une déclaration.

Au Nigeria, où cinq journalistes ont été assassinés en toute impunité au cours de la dernière décennie, une dynamique similaire est en cours – avec toutefois, un niveau global de violence moins élevé. En 2013, en réponse à l'Indice mondial de l'impunité du CPJ, un porte-parole du président Goodluck Jonathan a attribué les décès de journalistes aux tirs croisés du groupe extrémiste Boko Haram. Boko Haram est clairement responsable de la mort de nombreux journalistes au Nigeria. Cependant, les meurtres n'ont jamais fait l'objet d'enquête, tel celui de l'éditeur Bayo Olu, qui, selon ses collègues, a été abattu devant sa porte par six assaillants non identifiés, en représailles à ses reportages sur la vie politique locale.

La terreur que fait régner Boko Haram ne fournit pas d'explication sur les raisons pour lesquelles l'assassinat en 2006, du journaliste primé Godwin Agbroko, n'a jamais fait l'objet d'enquête approfondie. Agbroko a été retrouvé mort dans sa voiture, tué d'une seule balle dans le cou. Ses objets personnels n'avaient pas été touchés. La police dans un premier temps, avait déclaré que le

mobile du crime semblait être un vol à main armée, mais plus tard, a suggéré qu'il pourrait être un assassinat ; Depuis, il n'y a eu aucun développement. Huit ans après, la famille d'Agbroko peine à obtenir des réponses. « Tout était entaché d'incertitudes et il n'y avait aucune procédure d'enquête », a déclaré au CPJ la fille du journaliste Teja Agbroko Omisore. « Rien n'a été ouvert. Rien n'a été fait », a-t-elle martelé.

**En 2011, lors de son premier discours officiel à la nation, le** président philippin Benigno Aquino III a promis que son administration œuvrerait pour mettre fin à l'impunité et apporterait une ère de « justice expéditive ». Ses mots ont été particulièrement bien accueillis par les collègues et les familles des victimes du massacre de Maguindanao en 2009 qui sont toujours à la recherche d'une solution et de réconfort, après les meurtres de 58 personnes, parmi lesquelles, 32 membres de la presse. Pourtant, la justice n'a pas été expéditive.

Au début de l'affaire de Maguindanao, peu d'observateurs s'attendaient à ce que l'enquête soit rapide. Avec 58 victimes, et plus de 180 suspects, même le système le plus efficace aurait eu du mal à mener des actions de justice rapidement. Néanmoins, à l'approche du cinquième anniversaire de ce crime odieux, il n'y a toujours pas de convictions en vue. La lenteur de la justice fait craindre à beaucoup que la justice soit éternellement reconduite, gravement compromise, voire les deux.

Le procès du massacre de Maguindanao a été décrit par le président Aquino comme un « test décisif » pour la justice du pays, l'occasion aussi de montrer que la plus ancienne démocratie d'Asie avait un seuil de tolérance de l'impunité à ne pas dépasser. Au lieu de cela, les procédures ont souligné les lacunes du pays en ce domaine.

Les pays où le CPJ a enregistré des taux élevés de violence contre la presse et d'impunité comme les Philippines, souffrent souvent de la faiblesse de leurs moyens d'enquête et de poursuites, ou découvrent que leur système judiciaire a été gangrené par la corruption et l'intimidation par la violence. Les événements relatifs au massacre reflètent cette tendance à l'impunité, une enquête viciée, des privilèges à l'endroit de quelques suspects en détention, une mauvaise sollicitation et protection des témoins, et des manœuvres dilatoires de la défense, selon Prima Jesusa Quinsayas, une avocate travaillant pour le Fonds pour la liberté des journalistes philippins. Quinsayas est également représentante d'un grand nombre de familles des victimes. Dans le système judiciaire philippin, les représentants de la partie civile peuvent travailler aux côtés de l'équipe du procureur d'Etat.

Les preuves recueillies sont jugé nettement imparfaites. Des groupes de presse locaux ont effectué une mission d'établissement des faits immédiatement après les meurtres, et découvert que la zone entourant la scène du crime, n'avait pas été bouclée. Les équipes de récupération ont utilisé une pelleuse plutôt que des pelles pour dégager les victimes ensevelies, une méthode qui pourrait avoir détruit les preuves médico-légales. Les effets personnels des victimes, notamment des téléphones portables et des cartes SIM, n'avaient pas été recueillies. « L'affaire serait mise à nu si on se référait aux preuves », a déclaré Jose Pablo Baraybar, directeur exécutif d'Equipo Peruano de Antropologia Forense, une ONG



Andal Ampatuan Jr., au centre, est traduit en justice pour avoir mené un attentat contre 57 personnes, y compris 32 journalistes et travailleurs des médias, lors du massacre de Maguindanao, en 2009.

REUTERS/CHERYL RAVELO

peruvienne invitée à examiner la scène du crime. Des dizaines de suspects n'ont pas encore été appréhendés.

En raison de ces manquements, les témoignages ont été primordiaux dans l'élucidation du cas. Dans une série de revers violents, trois témoins importants ont été tués. L'un d'entre eux, Esmael Amil Enog, a été retrouvé taillé en pièces et fourré dans un sac. Enog, un chauffeur engagé le jour du massacre, a donné un témoignage précis, identifiant un grand nombre d'hommes armés. Deux parents des témoins ont été tués et un troisième blessé après avoir été atteint de plusieurs balles. La perte de témoins a mis en lumière le programme de protection des témoins, considéré comme largement sous équipé. Quinsayas a déclaré qu'elle a été invitée à escorter des témoins lors de scènes de reconstitution, à la place des services de protection de l'Etat. Mary Grave Morales, dont le mari et la sœur, tous deux journalistes, étaient parmi les victimes de la tuerie de 2009 à Ampatuan, a déclaré au CPJ l'année dernière que Quand tous ceux qui ont été témoins de ces crimes seront morts, le procès sera inutile. Justice ne sera pas rendue ».

Les accusés, pour la plupart des membres importants du puissant et riche clan Ampatuan, disposent de ressources importantes pour contrecarrer la justice. Certaines familles de victimes, dont beaucoup ont dû faire face à la perte de leur 'gagne-pain', disent avoir été approchées, menacées et s'être vus offrir des pots de vins. La défense, mobilisée par l'accusé, a quant à elle, fait trainer le cas pendant des années, grâce à des tactiques juridiques, et en exploitant les règles du tribunal dont beaucoup estiment qu'elles ont besoin d'une réforme. Dans d'autres cas, notamment dans celui des meurtres des journalistes d'investigation Marlene Esperat et



Un manifestant proteste contre le meurtre de Sardasht Osman, un journaliste âgé de 23 ans qui a été enlevé et tué en 2010. Son meurtrier n'a pas encore été traduit en justice. [YOUTUBE/FILMBRAD](#)

Gerardo Ortega, ce genre de manœuvres a permis de gagner du temps et d'avoir la possibilité de permettre aux commanditaires des crimes de trouver le moyen d'échapper au procès. Pour les témoins et les membres des familles des victimes, chaque année qui passe est une autre année à vivre sous tension psychologique, dans les difficultés financière ou la peur.

Mais ils se méfient aussi d'une menace en contradiction avec ce qu'ils attendent : que l'Etat agisse à la hâte. En février 2014, l'accusation a déclaré au tribunal qu'elle n'« était plus disposée » à présenter des preuves supplémentaires contre les 28 accusés interpellés, et qu'elle était prête à faire une pause dans le procès. D'un côté, le cas des suspects dont Andal Ampatuan Jr., accusé d'avoir dirigé l'attaque, passerait de la libération sous caution à un procès au pénal, mais il limiterait la portée des éléments de preuve reconnus. « Je crains que sous couvert d'une justice rapide, nous obtenions un compromis de justice », a déclaré Quinsayas.

Les lacunes dans le droit et l'ordre aident les auteurs à se soustraire à la justice, dans d'autres pays où les journalistes sont des cibles, parmi ceux-ci, le Pakistan, le Nigeria et le Honduras. Au Mexique, la corruption généralisée parmi les forces de l'ordre, la justice et le système politique, ont conduit à des enquêtes plus sommaires dans des dizaines de cas où des journalistes ont été assassinés ou sont portés disparus alors qu'ils couvraient les activités criminelles des cartels de la drogue. L'utilisation de la violence pour éliminer ou intimider quiconque se trouve sur le chemin de l'impunité, est également une pratique au Mexique, septième sur la liste des pays au monde où les assassins de journalistes échappent à la justice, selon l'indice mondial de l'impunité du CPJ. Dans un cas insolite, le chef enquêteur fédéral et son remplacement, qui enquêtaient sur le meurtre du chroniqueur judiciaire chevronné, Armando Rodríguez Carreón, ont été assassinés. En novembre 2008, des hommes armés ont tiré sur Rodríguez devant sa fille de 8 ans, alors qu'il se trouvait dans sa voiture.

La bataille pour résoudre ces problèmes systémiques n'est pas des moindres, mais des stratégies ont vu le jour. Le Mexique

a récemment adopté une loi permettant aux autorités fédérales d'enquêter sur les attaques contre les journalistes à la place de la police locale, plus susceptible d'être complice ou influencée par les groupes criminels qui contrôlent leur secteur. Aux Philippines en 2010, des organisations pour la liberté d'expression ont présenté conjointement des recommandations au ministère de la Justice. Elles comprennent ; le renforcement du programme de protection des témoins ; la formation des équipes d'intervention, avec le gouvernement, les médias et des représentations d'ONG qui enquêtent sur les meurtres de journalistes ; et la révision des règles du tribunal qui, d'après Melinda Quintos de Jesus, directrice du Centre pour la liberté des médias et la responsabilité, « grattent les bernaches séculaires d'un système judiciaire qui ne semble exister que pour le bénéfice des avocats ».

Il faudra du temps à de telles mesures, même si elles sont pleinement adoptées et mises en œuvre, pour faire la différence. Pour l'heure, la vigilance internationale et locale quant au procès de Maguindanao doit être soutenue, a déclaré Prima Quinsayas, qui a ajouté : « Ne pas y prêter une attention publique signifierait être vaincu par une longue procédure, une des caractéristiques de la culture de l'impunité aux Philippines ».

**Peu de pays ont plus d'éléments que le Pakistan pour générer un climat d'impunité.** Ce pays et ses médias souffrent de la violence habituelle menée par des militants extrémistes solidement armés, et des groupes politiques, ainsi que par des organisations criminelles. Sa politique est instable et ses institutions judiciaires déficientes. Etant donné le contentieux entre les médias et le gouvernement, la volonté politique peut facilement être mise en doute. Des agressions mortelles et préjudiciables contre les médias sont fréquentes. 23 journalistes au moins, ont été assassinés entre 2004 et 2013. Jusqu'à cette année, le Pakistan avait un bilan d'impunité tout à fait représentatif pour ces cas.

Puis en début mars 2014, des nouvelles sont arrivées : dans la lutte contre le terrorisme, le tribunal anti-terrorisme de Kandhkot avait condamné six suspects pour le meurtre de Wali Khan Babar, le populaire présentateur de la chaîne de télévision Geo TV. Babar a été assassiné le 13 janvier 2011, à son retour de son travail à Karachi. Quatre hommes ont été condamnés à perpétuité ; deux autres, que la police n'avait pas appréhendés, ont été condamnés à mort par contumace. Mais la justice est loin d'être complète. En plus des deux suspects qui sont toujours en liberté, personne n'a été poursuivi pour avoir commandité le crime. Bien que le cas représente une sorte de victoire pour les journalistes pakistanais, il reste obscur. Shahrukh Hasan, directeur général du groupe Jang, auquel appartient la chaîne Geo TV, a déclaré au CPJ, lors d'une visite à la station en mars de cette année : « Tout de même, nous préférierions ne pas être félicités pour la perte d'un journaliste ».

Les mobiles derrière l'assassinat de Babar n'ont pas été révélés, mais plusieurs suspects condamnés pour l'assassinat de Khan sont liés au mouvement Muttahida Qaumi, un parti politique qui exerce un pouvoir démesuré à Karachi. En 2013, dans un rapport spécial du CPJ, la journaliste Elizabeth Rubin a examiné le climat d'impunité qui entoure la violence envers les médias au Pakistan, y

compris ce cas précis, et a conclu que le travail de Babar pour Geo l'avait mis en porte-à-faux avec le parti.

Les assassins de Babar ont fourni des efforts démesurés pour se protéger, et le chemin pour que justice soit rendue a été exceptionnellement meurtrier. Au cours des trois années qui se sont écoulées entre le meurtre et la condamnation, au moins cinq personnes liées à l'enquête et à l'accusation ont été assassinées. Elles comprenaient : un informateur, retrouvé mort dans un sac deux semaines après le meurtre de Babar, deux policiers qui travaillaient sur cette affaire, le frère du chef de la police locale, probablement pris pour cible à titre d'avertissement, et un témoin oculaire, tué la veille du jour où il devait témoigner. Deux procureurs qui travaillaient sur l'affaire ont été contraints à l'exil.

Cette affaire a fini par attirer l'attention du Premier ministre Nawaz Sharif, qui a pris ses fonctions après les élections générales de 2013. Le secrétaire de la province de Sindh s'est souvenu que c'est lors d'une réunion avec le CPJ que le Premier ministre a entrepris de donner des appels pour s'informer des progrès réalisés. En septembre 2013, Iftikhar Muhammad Chaudhry, alors chef de la justice, avait, lors d'une audience, sévèrement fustigé les instances judiciaires de Karachi, et réclamé un rapport sur les manquements dans le cas Babar. A l'époque, durant toute cette période, la chaîne Geo TV, l'une des stations les plus importantes et les plus populaires du pays, avait maintenu une couverture remarquée de l'affaire.

Les groupes de défense de la liberté de la presse du Pakistan avaient mené une campagne active pour les affaires concernant Babar et des dizaines d'autres journalistes tués dans l'exercice de leurs fonctions. L'attention internationale est également montée d'un cran. Au début de 2013, l'ONU a commencé à mettre en œuvre son Plan d'action inter institutions sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, qui a montré du doigt le Pakistan comme un pays sur lequel il fallait se concentrer. Le plan, élaboré par l'UNESCO, appelle les Etats à prendre des mesures pour améliorer les enquêtes et les poursuites judiciaires dans les cas de meurtres de journalistes et, entre autres mesures, pour améliorer la sécurité des journalistes.

La famille de Babar a refusé de laisser les choses en l'état. Son frère, Murtaza Khan Babar, a engagé des avocats pour assister les poursuites judiciaires, mais les menaces ont conduit deux d'entre eux à abandonner. Un autre a été tué. Murtaza a dépensé 1,5 million de roupies pakistanaïses (environ 15.000 dollars américains) dans un pays où le salaire annuel moyen est d'un peu plus de 3000 dollars américains. « Mon entreprise a souffert. J'ai vendu ma maison », se souvient le frère de Babar, qui craint pour sa propre sécurité tant que certains des suspects sont en liberté.

Ses pétitions et l'intense pression qui ont entouré cette affaire tumultueuse a conduit à une délocalisation du procès qui se tenait à Karachi, vers un tribunal anti-terrorisme situé à Shikarpur, où le puissant réseau qui soutenait l'accusé a moins de portée et d'influence. Le tribunal anti-terrorisme a accéléré la procédure dans un environnement plus protégé. Bien qu'il soit trop tard pour avoir une incidence directe sur le cas Babar, l'assemblée provinciale du Sindh a adopté en fin 2013 une loi pour mettre en place

un programme officiel de protection des témoins. Le verdict qui s'en est suivi a jeté les bases pour que le pays remédie à sa culture d'impunité. « Maintenant, quiconque assassine des journalistes réfléchira à dix fois avant de le faire », a-t-il souligné.

Les éléments qui se cachent derrière cette condamnation mettent en lumière des stratégies qui peuvent être efficaces dans la lutte contre l'impunité. La délocalisation d'un procès, dans le but d'assurer un jugement plus juste et une plus grande protection des témoins, a été utilisée pour obtenir des condamnations dans d'autres cas. Aux Philippines, le Fonds pour la liberté des journalistes philippins aidé par des représentants de la partie civile, a requis avec succès des changements de lieux d'audience dans le cadre du procès de personnes accusées d'avoir tué Marlene Garcia-Esperat et dans d'autres cas, qui ont abouti aux condamnations des principaux suspects. Une intense couverture médiatique de la télévision brésilienne Globo, après que des trafiquants de drogue ont enlevé et assassiné en 2002 son journaliste Tim Lopes, a poussé les autorités à obtenir plaine justice, et a galvanisé les médias brésiliens dans la lutte contre l'impunité, qui est toujours actuelle. Les sacrifices et la détermination des membres de la famille de Murtaza Khan Babar et Myroslava Gongadze sont indispensables. Et en tout premier lieu, le soutien aux plus hauts niveaux des dirigeants est ce qui fait ou défait la justice.

Une délégation du CPJ s'est rendu au Pakistan en mars 2014 peu après le verdict et a évoqué l'affaire Babar au cours d'entretiens avec le Premier ministre Sharif et d'autres responsables gouvernementaux. Ils sont largement tombés d'accord sur le fait que les procédures fournissent des leçons à tirer et une opportunité pour le pays de passer de la réprobation au rôle modèle sur cette question. Au cours de l'entretien, Sharif a pris plusieurs engagements qui, s'ils étaient mis en œuvre, pourraient soutenir la dynamique. Ils comprennent l'établissement d'une commission mixte, gouvernement-journalistes, pour traiter des attaques continues contre les journalistes et du problème de l'impunité ; le changement du lieu de procès dans d'autres cas et l'augmentation des programmes de protection des témoins. Pervez Rasheed, ministre de l'Information, a déclaré que le gouvernement nommerait deux procureurs, au niveau provincial et fédéral, spécialement chargés d'enquêter sur les crimes commis contre les journalistes.

Il serait tout à fait inexact de dire qu'une nouvelle page s'est tournée pour ce qui concerne l'impunité. Le gouvernement pakistanais n'a pas encore donné suite à ses engagements. Justice n'a pas été rendue pour les témoins et les procureurs tués au cours du procès Babar, et est toujours au point mort dans d'autres cas d'assassinats de journalistes. À bien des égards, la situation s'est aggravée au Pakistan depuis l'annonce du verdict et la visite du CPJ. Il y a eu plusieurs nouvelles attaques, y compris l'assassinat du présentateur vedette de Geo News, Hamid Mir. Le gouvernement a harcelé les médias du groupe Jang après ses affirmations selon lesquelles le service de renseignement pakistanais Inter-Services Intelligence avait perpétré l'attaque contre Mir. Pourtant l'affaire Babar offre un aperçu, même bref, d'un avenir où la justice est possible, y compris dans les environnements les plus hostiles aux médias. ■



Natalya Estemirova, une journaliste russe qui a été assassinée en 2009, s'était fait beaucoup d'ennemis parmi les hauts fonctionnaires tchéchènes. Ses collègues ont insisté pour qu'il y ait une enquête sur les autorités tchéchènes en tant que les commanditaires potentiels. **REUTERS/DYLAN MARTINEZ**

# Encadré : Le meurtre non Résolu de Natalya Estemirova

**Les services de sécurité russes, bien pourvus, disposent des capacités d'investigation et judiciaires nécessaires pour poursuivre les suspects de 14 meurtres non résolus de journalistes qui s'y sont déroulés au cours de la dernière décennie, du moins d'après l'estimation de ses propres dirigeants.** Lors d'une annonce télévisée en janvier 2014, le dirigeant du Comité d'enquête Aleksandr Bastrykin s'est vanté que 90 pour cent des homicides en Russie ont été résolus. Il est vrai que le Kremlin a fait des progrès, bien que tardifs, avec des condamnations dans le cadre de l'affaire Anna Politkovskaya. Pourtant, dans d'autres cas où des journalistes sont les victimes, les enquêtes ont tendance à stagner, en particulier lorsqu'elles semblent montrer du doigt des suspects qui sont dans une position politique inconfortable. Peu d'affaires illustrent cela mieux que le meurtre de la remarquable journaliste et défenseur des droits de l'homme Natalya Estemirova.

Cinq années se sont écoulées sans que justice ne soit faite depuis le meurtre d'Estemirova, contributrice au journal indépendant Novaya Gazeta et défenseur pour l'association moscovite de protection des droits de l'homme 'Memorial'. À défaut d'arrestations, de transparence ou d'un procès, l'enquête n'a été remplie que d'incohérence, de théories douteuses et d'omissions de preuves.

Estemirova a été kidnappée près de sa résidence à Grozny, en Tchétchénie, tôt le 15 juillet 2009. Quelques heures plus tard, son corps a été retrouvé avec des blessures par balle dans la poitrine et la tête, abandonné près de l'autoroute fédérale Moscow-Baku dans la région voisine d'Ingushetia. La réaction du président russe de l'époque, Dmitry Medvedev, face à ce meurtre, a été rapide. Le chef du Comité d'enquête de la Fédération de Russie a entrepris de superviser personnellement l'enquête. Igor Sobol,

## EN 2011, LES COLLÈGUES D'ESTEMIROVA ONT PUBLIÉ UN RAPPORT SOULIGNANT LES INCOHÉRENCES DE L'ENQUÊTE OFFICIELLE POUR MEURTRE, NOTAMMENT AU SUJET DES PREUVES TROUVÉES DANS LA VOITURE PRÉTENDUMENT UTILISÉE LORS DU MEURTRE ET QUI NE MONTRAIENT AUCUN SIGNE DE LUTTE.

enquêteur spécial de la structure centrale du Comité, a été désigné pour diriger l'enquête.

Au début, les enquêteurs ont suivi plusieurs pistes, y compris la possibilité qu'Estemirova ait été tuée par des agents de la force publique tchétchène en rapport à ses reportages sur les violations des droits de l'homme dans lesquelles ils étaient impliqués. Cependant, la version sur laquelle les enquêteurs se sont finalement arrêtés blâme des activistes tchétchènes, soupçonnés d'avoir assassiné Estemirova « pour discréditer les structures du Gouvernement de la République tchétchène », selon le dossier de l'affaire pénale – une théorie qui ne tient pas lorsqu'on l'examine de près.

Dans ce récit, le motif de l'assassinat de la journaliste était un rapport de Memorial non-signé désignant le chef des rebelles Alkhazur Bashayev, résident du village tchétchène Shalazhi, comme recruteur de nouveaux combattants. D'après les enquêteurs de l'affaire, alors qu'il était en fuite avec un groupe d'activistes dans les montagnes de Tchétchénie, Bashayev aurait lu le rapport, identifié Estemirova comme son auteur, déterminé sa position, et il l'aurait kidnappée un matin devant des témoins oculaires, conduite en dehors de la République, en passant une série de contrôles de police à la frontière, puis il l'aurait exécutée à Ingushetia – choix curieux si le but de Bashayev était, comme le prétendaient les enquêteurs, de discréditer le Gouvernement tchétchène.

Les accusations contre Bashayev s'appuient sur l'arme du crime, un pistolet pneumatique modifié pour tirer des balles standard, et trouvé dans d'étranges circonstances dans la maison abandonnée de Bashayev au village de Shalazhi, ainsi qu'une carte d'identification de la police portant la photo de Bashayev. Les experts médico-légaux de la police ont découvert plus tard que la carte avait été falsifiée et que la photo de Bashayev y avait été attachée.

En 2011, les collègues d'Estemirova à Memorial, Novaya Gazeta et la Fédération internationale pour les droits de l'homme ont publié une enquête indépendante intitulée « Deux ans après l'assassinat de Natalya Estemirova : l'Enquête est sur la mauvaise piste ». Ce rapport soulignait les incohérences de l'enquête officielle du meurtre, notamment au sujet des preuves trouvées dans la voiture prétendument utilisée lors du meurtre et qui ne montraient aucun signe de lutte, ainsi que la volonté soudaine d'examiner davantage le rôle de la police en Tchétchénie, car avant son meurtre, Estemirova enquêtait sur son implication dans une exécution publique.

D'après la documentation mise à la disposition de la famille, au début de l'enquête des échantillons d'ADN ont été prélevés sous les ongles d'Estemirova, qui s'était apparemment débattue contre ses

kidnappeurs et tueurs. Les tests ADN ont montré qu'ils appartenaient à quatre individus qui n'ont toujours pas été identifiés. Cette piste n'a toutefois jamais été suivie jusqu'au bout. Les collègues d'Estemirova ont découvert plus tard par l'intermédiaire d'une enquête indépendante qu'aucun des échantillons d'ADN prélevés sous les ongles d'Estemirova ne correspondait à l'ADN du suspect principal des enquêteurs, Alkhazur Bashayev.

Estemirova s'était fait beaucoup d'ennemis parmi les hauts responsables tchétchènes, qui bénéficient du soutien du Premier ministre de l'époque et actuel président Vladimir Putin ; ses collègues ont réclamé une enquête sur le rôle des dirigeants tchétchènes en tant que cerveaux potentiels du meurtre. Dans une déclaration publiée en ligne à l'époque du meurtre d'Estemirova, directeur de Memorial, Oleg Orlov, a affirmé que le président tchétchène, Ramzan Kadyrov, avait menacé la journaliste. « Ramzan avait déjà menacé et insulté Natalya, qu'il considérait comme un ennemi personnel. Il a rendu le travail des militants des droits de l'homme impossible en Tchétchénie », a déclaré Orlov.

Kadyrov a nié toute responsabilité et poursuivi Orlov pour diffamation.

Les collègues de Natalya Estemirova ont passé cinq ans à contester la direction prise par l'enquête officielle. Ils ont fait certains progrès obligeant le Comité d'enquête à examiner la complicité potentielle des agents de la force publique tchétchène dans ce meurtre. Après la communication du rapport indépendant de 2011 au président Medvedev et au Comité d'enquête, l'enquêteur principal Sobol a émis une vingtaine de mandats autorisant le prélèvement de sang de policiers tchétchènes afin de les comparer aux échantillons d'ADN des tueurs soupçonnés – principalement des officiers de police dont Estemirova avait mentionné les noms dans son rapport sur les enlèvements, la torture et les exécutions publiques.

Malheureusement, l'efficacité des efforts du Comité s'arrête là. L'accès aux dossiers complets de l'affaire depuis le début de l'enquête a été refusé aux représentants de la victime. Rares ont été les communications officielles sur les progrès de l'enquête, dont la plus récente date de juillet 2013. Elle déclarait que les enquêteurs considéraient toujours le militant tchétchène Bashayev comme l'unique suspect du meurtre. L'affaire Estemirova n'est pas sur la liste des affaires de haute priorité publiée sur le site du Comité d'enquête, et elle n'est clairement plus sous la supervision personnelle de Bastrykin, le président du Comité.

En juillet 2014, aucun fonctionnaire de haut rang russe n'a marqué publiquement le cinquième anniversaire de cet assassinat monstrueux d'une journaliste. ■



Une femme montre des cartes d'identité de membres de la presse assassinés au Mexique. **REUTERS/ALEJANDRO ACOSTA**

# Les mesures qui fonctionnent et Celles qui ne fonctionnent pas

## Le 3 mai 2011, des représentants du CPJ se sont rendus au

Pakistan afin d'exprimer de leurs préoccupations quant à la multiplication des attaques contre les journalistes et sur le taux élevé d'impunité dans le pays. La visite s'est déroulée à un moment dramatique : la veille, les forces américaines avaient tué Osama bin Laden, dans les environs d'Abbottabad. Pourtant, le président pakistanais Asif Ali Zardari a tenu ses engagements et a rencontré le CPJ pour discuter du nombre croissant de journalistes pakistanais assassinés en raison de leur travail, et de l'absence de poursuites contre les assaillants.

Lors de la rencontre, Zardari a pris des engagements forts. « La protection des journalistes fait partie de mon mandat », a-t-il déclaré à la délégation. Il a demandé au ministre de l'Intérieur de lui procurer des informations détaillées sur l'état des affaires en suspens et a ordonné aux membres de son cabinet de travailler avec le Parlement afin d'élaborer une nouvelle législation pour renforcer la liberté de la presse.

Depuis, 11 autres journalistes ont été assassinés. Quelques

semaines seulement après la rencontre, le corps du journaliste d'investigation Saleem Shahzad a été retrouvé portant des traces de torture, - il aurait auparavant reçu des menaces de la part du service de renseignement, l'Inter-Intelligence Services. Ni Zardari, ni les membres de son cabinet n'ont été en mesure de fournir des informations sur la façon dont ils s'occupaient du cas, comme ils l'avaient promis, et le gouvernement n'a pas adopté la loi qui aurait pu apporter un soulagement face au barrage constant que constituent les menaces auxquels sont confrontés les journalistes pakistanais.

Le CPJ est retourné au Pakistan près de trois ans après cette visite et cette fois, a rencontré le Premier ministre Nawaz Sharif qui a reconnu d'emblée que le Pakistan a un problème, quand il s'agit de prévenir ou de punir les attaques violentes contre les journalistes. Il a accepté de s'inspirer de plusieurs des propositions du CPJ pour lutter contre l'impunité, y compris pour ce qui concerne la nomination d'un procureur spécial. Il a même introduit ses idées personnelles, telle celles de créer une commis-

sion mixte qui regrouperait le gouvernement, la société civile, et les médias, afin de passer en revue tous les cas non résolus, ainsi que les menaces qui pèsent sur la liberté de la presse. Ces engagements n'ont depuis pas vraiment été tenus.

Les rencontres du CPJ avec les dirigeants pakistanais et ceux d'autres pays qui ont des antécédents plus que médiocres dans la résolution des homicides de journalistes sont le reflet d'un schéma familier à savoir que les engagements pris par ces gouvernements restent souvent lettre morte. Des années de plaidoyer intensif mené par des groupes de défense de la liberté de la presse, des organisations de défense des droits humains et des journalistes du monde entier, ont transformé la question de la violence meurtrière contre la presse en une question que les gouvernements ont fini par admettre plus volontiers. Beaucoup, tels les dirigeants pakistanais, s'engagent à y remédier. Ce qui manque le plus souvent est l'étape suivante: l'action.

Le CPJ a suscité des engagements similaires dans d'autres pays. En 2008, le président Masoud Barzani, chef du gouvernement régional du Kurdistan, a promis à la délégation du CPJ qui était en visite, qu'il « créerait une atmosphère propice au journalisme. » En 2014, quand une équipe du CPJ est retournée au Kurdistan, une série de nouvelles attaques avait eu lieu, parmi celles-ci, deux journalistes avaient été assassinés et une chaîne de télévision avait subi un incendie criminel. Toutes ces attaques étaient restées impunis. «Le gouvernement, que ce soit au niveau du Président, du Premier ministre ou de ses départements, prend ces cas très au sérieux et fera tout son possible pour que justice soit faite », a déclaré Karim Sinjari, ministre de l'Intérieur, à la deuxième délégation du CPJ.

D'autres groupes ont connu des déceptions semblables. En Irak, le gouvernement avait promis à la Fédération internationale des journalistes (FIJ) de créer des chambres extraordinaires en consultation avec le syndicat des journalistes, pour mener des enquêtes sur les meurtres de journalistes. « Cela n'a toujours pas eu lieu », a déclaré au CPJ Ernest Sagaga, directeur des droits de l'homme et de la sécurité à la FIJ.

Aux Philippines, des militants pour la liberté de la presse ont été déçus de constater qu'en dépit des engagements maintes fois réitérés, d'agir fermement contre l'impunité et la violence contre les médias, le président Benigno Aquino III a apporté peu de changements. Au moins huit journalistes ont été tués pour des raisons liées à leur travail depuis son élection en 2010. «Nous ne nous attendions pas à des miracles de sa part. Nous savions que tout ne serait pas soudain, heureux et juste. Mais nous nous attendions à ce qu'il entreprenne, au moins, les réformes nécessaires pour ouvrir la voie à la justice », a déclaré Rowena Paraan, présidente de l'Union nationale des journalistes aux Philippines. « Mais il n'a rien fait de tout cela », a-t-il souligné.

Les fonctionnaires n'ont pas toujours été disposés à se rencontrer et à discuter des moyens de lutter contre l'impunité qui règne dans leur pays.

En Russie, par exemple, il a fallu trois missions au CPJ pour obtenir des autorités qu'elles s'assoient et discutent du nombre élevé de meurtres non poursuivis en justice. Les promesses faites en 2009 à une délégation pour démontrer les progrès réalisés

dans chaque cas soumis par le CPJ n'ont pas été à la hauteur. Pourtant une brèche remarquable a été ouverte dans plusieurs cas, notamment des condamnations dans trois cas, bien que les auteurs de crimes n'aient été condamnés dans aucun des cas.

L'Inter-American Press Association a ouvert la voie pour les groupes de défense de la liberté d'expression quand il a déclenché, il y a près de deux décennies, campagne régionale sur l'impunité. Le directeur de la campagne, Ricardo Trotti, se rappelle les premiers défis qu'il a eu à surmonter lorsqu'il a fait de l'impunité qui entoure les attaques contre les journalistes, une cause d'inquiétude généralisée. «En 1995, au début de notre campagne, la question de l'impunité ne faisait pas partie du débat public et les autorités n'ont pas réagi», a-t-il dit. Des années de « sermons constants », sous forme de rapports, de missions, de campagnes de sensibilisation du public et l'utilisation du système interaméricain des droits de l'homme, ont contribué à mettre la question sur l'agenda public, a-t-il déclaré. «Grâce à cela, les gouvernements se sentent plus sous pression pour répondre », a-t-il souligné.»

« Il y a eu un peu plus de lois sur la protection des journalistes. Les bureaux du procureur spécial ont été mis en place. La question a été reconnue comme étant de la compétence fédérale au Mexique. Les peines ont été revues à la hausse dans les codes pénaux, et certaines infractions ont été reconnues comme des crimes contre l'humanité » a dit Trotti. « De toute évidence, nous n'avons pas atteint la perfection, nous en sommes encore loin. Mais les très utiles mécanismes juridiques et judiciaires ont été atteints », a-t-il souligné.

Dans certains pays, la bataille pour obtenir que les gouvernements reconnaissent et portent attention aux violences contre la presse et à l'impunité a été extrêmement frustrant. Edetaen Ojo, directeur exécutif du groupe nigérian de défense de la liberté de la presse 'Media Rights Agenda', a observé qu'il y a peu de référence publique à la question au niveau élevé du gouvernement, et encore moins de tentatives pour y faire face. « Aucune mesure politique, législative ou administrative n'a été mise en place au cours de cette période pour remédier à la situation », a déclaré Ojo.

**« Impunité zéro » est l'objectif déclaré du président brésilien** Dilma Rousseff. En mai 2014, une délégation internationale dirigée par le CPJ a rencontré Rousseff et les ministres de la Justice, des Droits de l'homme et de la Communication sociale à Brasilia. Elle a présenté les résultats et les recommandations du rapport spécial du CPJ : «mi-temps pour la presse brésilienne : la justice l'emportera-t-elle sur la censure et sur la violence ? » Lors de la réunion, Rousseff a déclaré que «le gouvernement fédéral est pleinement engagé dans la poursuite de la lutte contre l'impunité dans les cas de journalistes tués ».

La lutte du Brésil sera peut être longue. En dépit de sa réputation d'être l'une des plus grandes économies du monde, et d'avoir une presse diverse et dynamique, l'hôte de la dernière Coupe du Monde se classe toujours comme le 11e pays le plus meurtrier au monde pour les journalistes. Au moins 27 journalistes ont été assassinés en représailles directes à leur travail depuis que le CPJ a commencé à documenter les meurtres en 1992. Des recherches



La police brésilienne observe les manifestants qui protestent contre le meurtre d'un journaliste en 2002. La bannière déclare, « Halte à la violence, à l'exclusion et à l'impunité. » AP/DARIO LOPEZ-MILLS

du CPJ montrent que dix de ces meurtres ont eu lieu depuis que Rousseff est arrivé au pouvoir en début 2011.

Bien que le Brésil ait récemment fait des progrès impressionnants en matière de condamnations des mis en cause, le pays se classe à la 11e place sur l'Indice mondial de l'impunité du CPJ 2014, avec neuf meurtres non résolus pour la période 2004-2013 couverte par l'enquête. Des fonctionnaires du gouvernement sont les principaux suspects dans la majorité des cas. Le problème de la violence et de l'impunité est plus extrême pour les journalistes provinciaux que pour leurs collègues travaillant dans les zones urbaines. Les meurtriers ciblent souvent les journalistes qui couvrent la corruption, la criminalité, ou la politique - comme Rodrigo Neto, tué en mars 2013. Les enquêtes identifient souvent les assassins, mais ils ne sont poursuivis que par intermittence.

Dans « Mi-temps pour la presse brésilienne », le CPJ rapporte que la justice pour de nombreux journalistes brésiliens ciblés pour leur travail, a été « hésitante et incomplète ». Le rapport cite plusieurs cas où des enquêtes musclées ont conduit à des arrestations. Selon le rapport, les membres des familles et collègues des victimes, pensent que « la chaîne de responsabilité se brise, une fois que l'affaire a atteint le pouvoir judiciaire », souvent due à la corruption qui règne.

Dans un cas d'assassinat, Edinaldo Filgueira, fondateur et directeur du journal local *Jornal o Serrano* dans le nord-est de Serra do Mel, a souvent dénoncé dans son blog le gouvernement

local. Il a été abattu six fois par trois hommes non identifiés devant son bureau le 15 juin 2011. Un enquêteur spécial a été chargé de l'affaire et les premiers résultats sont encourageants. En décembre 2013, sept hommes ont été reconnus coupables d'avoir planifié et participé au crime, y compris le tireur. Un autre homme, Josivan Bibiano, maire de Serra do Mel au moment de la mort de Filgueira, a été accusé d'être le cerveau du crime. Il a été deux fois emprisonné, mais fut libéré ensuite lors d'une décision considérée par les critiques comme irrégulière. Personne ne peut dire actuellement, s'il sera jugé.

Des groupes internationaux et nationaux de défense de la liberté d'expression comme l'Association brésilienne des journalistes d'investigation (ABRAJI), ont fustigé la « performance » du Brésil pour sa justice incomplète et du fait qu'il ne protège pas les journalistes, et ont fait campagne pour obtenir une réponse vigoureuse du gouvernement. D'autres collègues ont formé des mouvements populaires basés sur les cas de Neto et Filgueira. Dans le cas de Filgueira, une communauté locale de blogueurs a instauré en son honneur la Journée nationale des blogueurs, de façon à attirer l'attention du public sur cette affaire. La corporation de la presse dans le pays d'origine de Neto, Minas Gerais, a fondé le Comité Neto Rodrigo après les meurtres de Neto et Walgney Assis Carvalho, un photographe du même journal, Vale do Aço. Le comité fait pression sur les autorités pour obtenir des poursuites judiciaires complètes dans ces cas.

La pression a donné des résultats.

Fin 2012, l'administration de Rousseff, qui cherche à se faire réélire cette année, a formé un groupe de travail pour enquêter sur les attaques contre la presse et formuler des recommandations au gouvernement fédéral. Le groupe comprenait plusieurs organisations de la société civile, des conseillers du président, et les ministères de la Communication et de la Justice. Son rapport, publié en mars 2014, a documenté 321 cas d'assassinats, d'enlèvements, d'agressions, de menaces de mort, de détention arbitraire et de harcèlement de 2009 à 2014. Il a également proposé de nombreuses recommandations aux branches de l'exécutif, législatif et judiciaire du gouvernement fédéral, certaines axées particulièrement sur l'impunité et sur la protection.

Le groupe a conseillé au ministère des Droits humains et au ministère de la Justice d'établir un Observatoire national sur la violence contre les journalistes en coopération avec les bureaux de l'UNESCO et le centre d'informations des Nations Unies afin de faire la chronique des violations contre la presse et de créer un système d'enquêtes et de résolution. Il a également exhorté le Congrès à prévoir la participation de la police fédérale dans les enquêtes sur les crimes contre la liberté d'expression, en particulier dans les cas où il existe des preuves d'omission, des défaillances ou des complicité de la part des autorités locales. En plus de la proposition du groupe de travail, un projet de loi est en cours d'examen par le Congrès, pour que les cas soient traités plus rapidement par le système judiciaire.

Plus important encore, le nombre de condamnations au Brésil a augmenté. En 2013, les tribunaux brésiliens ont condamné les auteurs dans les cas de trois meurtres de journalistes, bien plus que

tout autre pays en une seule année au cours de la dernière décennie. En plus de la justice partielle infligée l'an dernier dans le cas de Filgueira, une peine de prison de 27 ans a été requise contre le tueur du journaliste Francisco Gomes de Medeiros, abattu de cinq balles devant son domicile en 2010. Le cerveau de l'assassinat en 2002 du propriétaire d'un journal, éditeur et chroniqueur Domingos Sávio Brandão Lima Júnior a également été condamné en 2013. En 2014, deux hommes ont été condamnés pour l'assassinat en 2012 du journaliste et blogueur Décio Sá.

En mai, lors de la rencontre avec le CPJ, le président Rousseff s'est engagée à inclure la lutte contre l'impunité dans son discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre. Si le Brésil peut complètement mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail, et continuer à faire condamner les auteurs de crimes, il prouvera que les engagements de l'Etat ne sont pas toujours un vœu pieux, et servira de modèle aux autres pays.

**Le Brésil n'est pas le seul pays à envisager une action fédérale** pour traduire devant la justice les meurtriers des journalistes. Du Mexique à la Somalie, les États ont répondu à la pression pour diminuer l'impunité par des actions telles que la législation, création de groupes de travail, nominations de procureurs spéciaux et commissions. Celles-ci ont eu moins de succès. Certaines initiatives ont ouvert de nouvelles brèches sur des cas plus anciens ; certains étaient bien conçus, mais disposaient de peu de ressources, d'autres étaient une sorte de moyen de détourner les critiques.

Il existe peu d'endroits où un mécanisme efficace serait mieux accueilli qu'en Somalie, deuxième après l'Irak sur la liste des pays au monde où les assassins de journalistes échappent à la justice. En 2012, l'annonce par le Président Hassan Sheikh Mohamudofa de la création du nouveau groupe de travail pour enquêter sur tous les cas d'assassinats de journalistes, a offert un peu d'espoir, après une année sombre au cours de laquelle 12 journalistes ont été assassinés. Ce genre de pression de la part du gouvernement dans le but de mobiliser la police somalienne, est absolument nécessaire, a déclaré le journaliste somalien indépendant Abukar Albadri. « Les policiers ne visitent normalement pas la scène du crime lorsqu'ils commencent une enquête », a-t-il dit. « Enquêter sur l'assassinat d'un journaliste, ne les intéresse pas », a-t-il martelé.

Deux ans plus tard, il y a peu de résultats. Un seul auteur a été condamné sur les 27 cas de journalistes assassinés en Somalie depuis 2005. Les autorités ont exécuté un suspect dans l'assassinat Hassan Yusuf Absuge en 2012, mais l'absence de procédure régulière, a conduit bon nombre d'observateurs à se poser des questions quant au développement de l'affaire.

Selon un représentant du gouvernement, le groupe de travail a été formé, mais n'a pas d'argent pour fonctionner. « Le groupe de travail a été mis en place l'année dernière et a vraiment mené des enquêtes. Cependant, à cause du manque de budget et de financement, il est difficile de mener à bien le travail de manière efficace », a déclaré Abdirahman Omar Osman, conseiller médias et communication stratégique auprès du gouvernement somalien. « Ils existent toujours, mais ne peuvent pas fonctionner sans ressources », a-t-il affirmé.

Osman a souligné l'absence d'aide internationale, malgré les promesses du Royaume-Uni et d'ailleurs, pour accroître l'aide au renforcement des institutions en Somalie. « Il n'y a aucun financement sur ce sujet en provenance des partenaires internationaux, ni aucune expertise dans ce domaine », a-t-il dit.

Albadri, cependant, dit que le gouvernement pourrait faire preuve de plus de volonté politique et de responsabilité. « Nous n'avons jamais eu un rapport du gouvernement, ni de la police ni du ministère de l'Information, pour expliquer les détails liés à des enquêtes », a-t-il déclaré. « Les promesses ne fonctionnent pas si le gouvernement n'ordonne pas à la police de prendre l'affaire au sérieux, d'enquêter sur les cas et de traduire les coupables présumés en justice », a-t-il dit.

Par ailleurs, aux Philippines, au cours des dernières années, le gouvernement a créé un réseau de groupes de travail sous l'égide de la Police nationale, mais ceux-ci ont été taxés d'« inutiles » par l'Union nationale des journalistes des Philippines. Les partisans suggèrent qu'une meilleure approche serait une équipe d'intervention rapide qui inclurait des membres de la société civile et des représentants du gouvernement et qui pourrait être expédié sur les lieux immédiatement après une attaque.

Établir un organisme d'enquête pour des cas spécifiques peut apporter des résultats, mais pas quand ses conclusions sont dérisoires ou opaques. Après que les médias pakistanais ont vigoureusement protesté contre l'assassinat de Saleem Shahzad, le gouvernement a ouvert une commission d'enquête. Shahzad, qui avait écrit sur les liens présumés entre Al-Qaïda et la marine pakistanaise, avant sa disparition en mai 2011, avait reçu des menaces du service de renseignement pakistanais. Le rapport de la commission, publié en 2012, comprenait des recommandations fortes pour instiller une plus grande responsabilité dans la conduite des agences de renseignement du Pakistan, mais il n'a pas réussi à identifier les auteurs.

Bien qu'elle n'ait pas été concluante du tout, la commission Shahzad a tout de même été un peu plus loin que l'enquête judiciaire formée en réponse à l'enlèvement et à l'assassinat en 2006 du journaliste pakistanais Hayatullah Khan. Malgré les appels répétés des groupes nationaux et internationaux de défense de la liberté de la presse, ce rapport n'a jamais été rendu public.

Dans un autre cas d'une commission n'ayant donné aucun résultat, le Président Masoud Barzani of Kurdistan irakien, a annoncé la nomination d'un comité pour enquêter sur les assassinats d'un populaire journaliste étudiant, Sardasht Osman, enlevé et tué en 2010. Aucun détail sur la composition de la commission ni ses résultats n'ont depuis été publiés. Le CPJ a demandé cette année, la divulgation complète des activités de la commission, dans un rapport spécial sur l'impunité au Kurdistan, et dans ses rencontres avec des représentants du gouvernement.

La Colombie a créé une sous-unité spéciale sous l'égide du bureau du Procureur, dans le but de mener des enquêtes sur les crimes commis contre les journalistes. Le CPJ a trouvé que cela n'avait pas débouché sur des poursuites plus efficaces ou sur des condamnations plus valides. Toutefois, la loi controversée de 2005 sur la Justice et la Paix, qui accorde la clémence aux

membres de groupes armés illégaux en échange de leur démobilitation et d'aveux complets, a contribué à établir la vérité dans certains cas plus anciens, et a abouti à une condamnation dans l'assassinat, en 2003 du commentateur radio José Emeterio Rivas

Dans les situations où l'impunité est alimentée par la corruption, la collusion, ou le manque de ressources par les autorités locales et provinciales, beaucoup se tournent vers des modèles qui permettent aux agences nationales d'enquêter lorsqu'un journaliste est victime de violence. Cela a été encouragé au Brésil et au Mexique. Dans ce dernier, les législateurs ont approuvé en avril 2013, une loi soutenant l'adoption d'un amendement constitutionnel qui donne aux autorités fédérales compétence pour juger les crimes contre les journalistes. Bien que la loi soit considérée comme une étape importante vers l'amélioration de la liberté de la presse au Mexique, classé septième sur l'Indice 2014 de l'impunité du CPJ, rien n'a vraiment eu lieu jusqu'à maintenant.

Dans le cadre du nouveau pouvoir, le Bureau du procureur spécial du Mexique pour les crimes commis contre la liberté d'expression, connu sous le nom fiscalia, peut prétendre avoir le contrôle des enquêtes sur les crimes commis pour des raisons liés à la pratique du journalisme. Les journalistes ont déclaré au CPJ que le bureau tarde à exercer ce pouvoir.

Ils pointent du doigt le cas de Gregorio Jiménez de la Cruz, qui a été enlevé le 5 février 2014, à son domicile à Veracruz. Jiménez

avait fait des reportages sur des sujets sensibles tels que les abus contre les travailleurs migrants, mais le bureau du procureur fédéral n'est pas intervenu parce qu'il a déclaré qu'il n'a pas déterminé si l'exercice du journalisme était le mobile. Les défenseurs de la liberté de la presse disent que c'est une étape qui doit venir seulement quand une enquête concrète a effectivement eu lieu. « Si vous prenez l'option d'enquêter afin de voir si le crime lié au journalisme, vous allez perdre de temps », a déclaré Javier Garza Ramos, un journaliste mexicain spécialiste de formation et protection en matière de sécurité pour les médias.

Le procureur spécial Laura Borbolla a déclaré au CPJ dans une interview, qu'il fut difficile d'obtenir des informations auprès des autorités de Veracruz. « Ce que je crois, c'est qu'ils veulent garder une image politique », a-t-elle dit. « Cela porte préjudice, sans aucun doute à une enquête ou une coordination », a-t-elle indiqué.

Il y a beaucoup à dire sur la capacité du Mexique à faire de ce programme un succès, non seulement pour ses propres journalistes, mais aussi pour les communautés des médias dans d'autres pays, désespérés de trouver la preuve qu'il est possible de rompre le cycle de la violence et de l'impunité. « Si la fiscalía commence à obtenir des condamnations, le message envoyé sera que la tendance est en train de s'inverser ou peut être inversée. C'est quelque chose que tout État ou tout gouvernement pourra lire et comprendre », a souligné un responsable local qui travaille avec une organisation internationale. ■

# Un nouveau départ pour D'anciens meurtres en Serbie

**Slavko Curuvija a été tué il y a 15 ans, mais Veran Matić,** journaliste vétérinaire des médias indépendants serbes, ne l'a jamais oublié.

Curuvija, propriétaire influent d'un journal indépendant de la Yougoslavie de l'époque, a été abattu par deux hommes qui lui ont tiré dans le dos le 11 avril 1999 devant son immeuble. Curuvija était très connu pour sa critique du Président Slobodan Milosovic et certaines preuves reliaient les services de renseignement de Milosovic à cette attaque, mais personne n'a jamais été poursuivi. D'autres meurtres de journalistes dans la Yougoslavie de l'époque ne sont toujours pas élucidés, notamment l'agression fatale en 2001 du journaliste judiciaire Milan Pantic, et la mort de Radoslava Dada Vujasinovic. Vujasinovic, qui enquêtait sur la corruption du Gouvernement de Milosovic, a été retrouvée dans son appartement avec plusieurs blessures par balle en 1994. Sa mort a été attribuée à un suicide.

« Je suis un contemporain des collègues qui ont été assassinés

brutalement », a déclaré Matić lors d'un entretien avec le CPJ.

Milosevic est mort en 2006 à La Hague pendant son procès pour crimes de guerre et le paysage politique des Balkans a changé ; cette année-là, la Serbie est devenue une république indépendante, mais ces affaires de meurtre n'ont jamais été résolues. Les menaces et les agressions à l'encontre des journalistes serbes continuent. « Alors que chaque nouvelle coalition, nouveau Gouvernement, nouveau Premier Ministre, et nouveau Président promettait au début de son mandat de trouver les tueurs, sans résultat y faisant suite, la dynamique était claire : ils n'avaient aucune intention d'élucider ces meurtres », a déclaré Matić.

Dès que l'occasion s'est présentée sur la scène politique, Matić l'a saisie. Après les élections de 2012 qui ont donné le pouvoir au parti progressiste serbe, autrefois partenaire du parti de Milosevic, il a contacté le nouveau vice-Premier ministre, Aleksandar Vučić, pour lui suggérer l'idée de former une commission rassemblant les travaux d'enquête à la fois des journalistes et

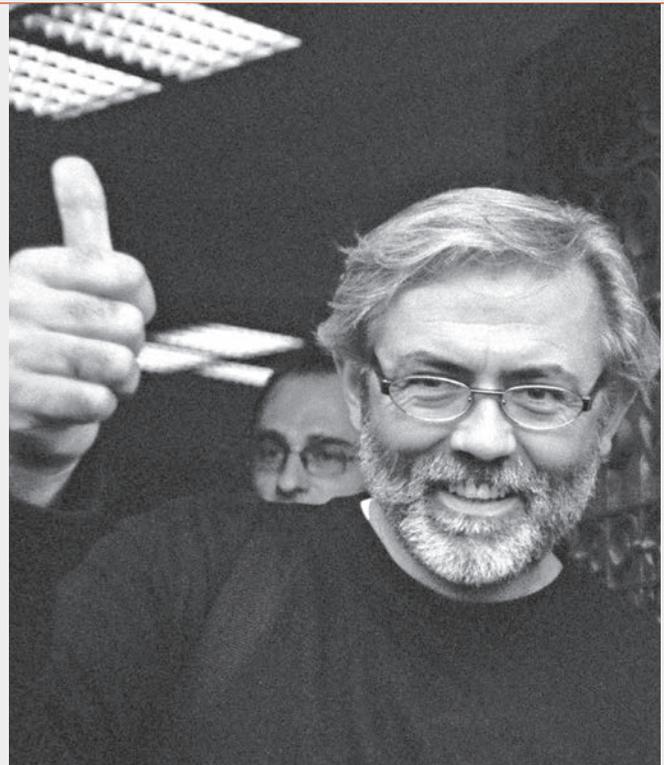
des institutions du Gouvernement pour résoudre ces meurtres. Matić pensait qu'en tant que ministre de l'Information à l'époque du meurtre de Curuvija, Vučić accueillerait favorablement cette opportunité de se détacher de son passé politique. « J'imaginai que pour lui, découvrir qui étaient les assassins et qui avait ordonné les meurtres serait la manière la plus constructive de faire face aux défauts de son propre passé », a-t-il dit. Vučić, Premier ministre depuis avril 2014, a approuvé cette idée, et la Commission serbe d'enquête sur les meurtres de journalistes a vu le jour peu après.

Cette Commission se compose de représentants du monde du journalisme, du ministère des Affaires intérieures et de l'organisme serbe chargé de la sécurité nationale, l'agence de renseignement pour la sécurité (BIA). Elle supervise des équipes d'enquête mixtes composées d'inspecteurs de police et de représentants des services de sécurité, formées pour chaque affaire de meurtre. La Commission a rouvert les affaires de Curuvija, Pantic, et Vujasinovic, dans le but de « corriger toutes les erreurs que les représentants de la Commission remarqueront », a expliqué Vučić dans son courrier électronique au CPJ. Elle a examiné les preuves existantes et démarré de nouvelles enquêtes sur les pistes qui n'avaient pas été suivies. Il y a également une composante de sensibilisation du public en partenariat avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Sa campagne audacieuse, récompensée lors du Festival international de la créativité de Cannes Lions en 2014, diffusait auprès du public des encarts de journaux contenant de fausses lettres de menaces, inspirées de messages réels reçus par des journalistes. Il existe aussi une vidéo.

Au bout de presque deux ans, les résultats sont fascinants. Dans l'affaire Curuvija, quatre suspects ont été inculpés ; les critiques du journaliste à l'encontre des détenteurs du pouvoir politique et sa capacité à influencer l'opinion publique ont été reconnues comme les motivations derrière le crime. Deux ont été arrêtés cette année. Le troisième, l'ancien chef de la sécurité nationale Radomic Markovic, est déjà en prison pour l'assassinat en 2000 du politicien Ivan Stambolić. Le quatrième suspect est recherché à l'extérieur du pays. Leurs avocats ont contesté les accusations et la date du procès n'a pas été fixée, d'après Matić. Quant aux deux autres affaires, certains suspects ont été identifiés.

Dans un contexte où des centaines d'affaires d'assassinats de journalistes non résolus sont au point mort dans le monde entier, ce sont de grands accomplissements.

L'équilibre entre la participation civile et institutionnelle est le facteur essentiel derrière la réussite de la Commission, estime Matić. Vučić est du même avis. « Le rôle des représentants des médias s'est avéré crucial dans cette affaire », a-t-il dit au CPJ. Les journalistes impliqués ont la volonté et les compétences nécessaires pour examiner et analyser de manière critique les travaux antérieurs des autorités et pour préconiser de nouvelles pistes, tandis que le Gouvernement a le pouvoir de donner accès à la documentation sur l'enquête et de soutenir les poursuites. La Commission communique également régulièrement avec les hautes sphères du Gouvernement. L'entière transparence de ses



Une photo non datée de Slavko Curuvija, un journaliste serbe assassiné près de sa maison à Belgrade en 1999. L'affaire a été rouverte.

AP/PEDJA MILOSAVLJEVIC

travaux est essentielle, a affirmé Vučić, pour obtenir « la démystification complète des mystères, des secrets et autres ambiguïtés qui entourent ces affaires de meurtre ».

Parallèlement, la collaboration a rencontré des obstacles. « J'ai trouvé que la coopération était la plus difficile avec les renseignements militaires », a commenté Matić, « et nous ne sommes toujours pas certains d'avoir reçu toutes les informations et documents importants ».

Le CPJ a fait part de cette inquiétude à Vučić, qui a répondu : « le Gouvernement serbe et moi-même avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour fournir toute la documentation afin que le bureau du procureur et les groupes de travail aient toutes les preuves à leur disposition, mais aussi pour permettre à la Commission d'être informée de la situation actuelle ».

Le travail de la Commission n'est pas terminé, mais ses débuts sont prometteurs. « Je pense qu'elle sert déjà de modèle pour les autres pays dans ce contexte », a affirmé Deniz Yazici, chercheur adjoint au bureau du représentant pour la liberté des médias de l'OSCE. Yazici a mentionné une initiative semblable lancée vers la fin de l'année 2013 au Monténégro et inspirée de la Commission serbe. Il a par ailleurs fait part d'une mise en garde importante. « La responsabilité ultime incombe aux institutions publiques », a-t-il déclaré, « et même si une telle Commission peut jouer un rôle clé, celui-ci ne doit en aucune manière être considéré comme libérant le Gouvernement de sa responsabilité d'enquêter sur les meurtres ». ■



Aleksei Pukach, l'ancien chef de la police qu'on voit au tribunal en 2013, a été déclaré coupable d'avoir participé au meurtre de Georgy Gongadze, un journaliste ukrainien. **REUTERS/GLEB GARANICH**

# Faire pression, Assurer l'état de droit

Les Nations unies ont intensifié l'attention accordée aux assassinats de journalistes, et déclaré que les attaques impunies contre des journalistes représentent une menace majeure, non seulement contre la liberté de presse, mais aussi contre tous les domaines principaux de travail de l'ONU. Ces dernières années, deux résolutions traitant de la sécurité des journalistes et de l'impunité ont été adoptées, et un plan d'action a été lancé. Ceux-ci s'ajoutent à la résolution existante 1738 du Conseil de sécurité, qui condamne les attaques contre les journalistes dans les situations de conflit. « Il ne saurait y avoir d'impunité pour ceux qui prennent les journalistes pour cibles [ou] les soumettent

à des actes de violence », a proclamé le secrétaire général des Nations unies Ban Ki Moon lors d'une déclaration dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2014.

Ces nouveaux efforts viennent s'ajouter à une série de résolutions, procédures spéciales et conventions de l'ONU qui ont ciblé la violence à l'encontre des journalistes au fil des ans. Ils comprennent les travaux des rapporteurs spéciaux, du processus de l'examen périodique universel, et des dispositions juridiques internationales relatives aux Droits de l'homme garantissant la liberté d'expression, le droit à la vie, et la protection des civiles dans les conflits armés. Mais lorsqu'il s'agit de mettre un terme à

## LE PLAN D'ACTION DE L'ONU A REVIGORÉ LES ACTEURS LOCAUX DANS CERTAINS ENDROITS ET DONNÉ UN NOUVEL ÉLAN AUX INITIATIVES MENÉES CONTRE L'IMPUNITÉ.

l'impunité, les accomplissements des Nations unies sont minimes, comme l'ont montré les données du CPJ. Les États manquent souvent de suivre les recommandations des mécanismes de l'ONU, et une culture dominée par la diplomatie discrète plutôt que de dénoncer les coupables en fait peu pour les appliquer.

« Même si ces organisations et les instruments internationaux existants sont utiles, ils ne peuvent pas forcer les gouvernements à poursuivre les responsables », a expliqué Michèle Montas, journaliste en Haïti et ancienne porte-parole de Ban Ki Moon. Montas a personnellement expérimenté la frustration de ne pas obtenir justice. Son mari Jean Léopold Dominique, propriétaire d'une station de radio, a été assassiné en 2000 et personne n'a été reconnu coupable du crime.

L'outil de l'ONU le plus direct pour traiter de l'impunité dans les meurtres de journalistes se trouve à l'UNESCO. Même si les annales de cette institution indiquent si les États membres sont prêts à tenir leurs engagements concernant l'impunité, même minimalement, l'inquiétude est justifiée.

Tous les deux ans, le directeur général de l'UNESCO demande aux États de fournir des mises à jour sur le statut des enquêtes judiciaires menées dans les cas de journalistes tués, et des mesures prises pour veiller à ce que les auteurs répondent de leurs actes. Les réponses sont compilées pour former le Rapport semestriel « Sécurité des journalistes et danger d'impunité ». Des mises à jour périodiques sont publiées en ligne. Les informations des gouvernements sont fournies « à titre volontaire » comme cela est exposé dans la décision du PIDC sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité, adoptée par les délégués en 2008. Les États peuvent répondre à n'importe laquelle, à toutes ou à aucune des affaires pour lesquelles le directeur général a émis des condamnations, et ils peuvent décider si leurs réponses seront rendues publiques ou non.

L'UNESCO a inclus une analyse des réponses des États à sa publication de 2014 « Tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias ». Celle-ci a trouvé que pour les assassinats commis entre 2007 et 2012, seulement 42 pour cent des États membres avaient répondu aux questions du directeur général à la mi-2013. Dans le rapport le plus récent, à paraître en novembre 2014, les chiffres reflètent un manque de participation encore plus grand. Selon les informations disponibles en début septembre 2014, seuls 24 des 61 pays ont répondu, ce qui représente moins de 40 pour cent. La plupart des pays ont simplement rapporté que des enquêtes étaient en cours et n'ont fourni que peu de détails. Seulement 14 ont publié leurs réponses.

Ces piètres efforts mènent à penser que répondre de l'impunité des assassinats de journalistes est une priorité moindre ou trop ambitieuse sur le plan politique, en particulier pour les États où

le suivi effectué par les autorités est limité, voire inexistant. Guy Berger, directeur de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias de l'UNESCO, attribue les conclusions du rapport à un ensemble d'informations imparfaites circulant dans les gouvernements, au manque de capacités de certains États à suivre les assassinats de journalistes, et aux problèmes d'image. « Aucun gouvernement n'apprécie d'avoir la réputation de présider à un échec de l'État de droit et de la justice, surtout lorsque cela s'applique au cas des journalistes, qui générera vraisemblablement une publicité particulièrement négative », a affirmé Berger. Selon lui, les pays devraient plutôt considérer ce processus comme une manière de parer aux critiques en démontrant qu'un certain degré d'investigation et de poursuites est entamé, même si celles-ci sont incomplètes.

Le CPJ a fait part de ses préoccupations concernant le faible taux de réponse des États à ce processus et le peu d'informations fournies. Parmi la quarantaine de pays n'ayant pas participé, beaucoup sont embourbés dans des violences contre la presse et ont figuré à maintes reprises sur l'indice d'impunité du CPJ : l'Afghanistan, le Bangladesh, l'Inde, la Somalie, le Népal, et le Nigeria. Si ces pays et les autres États membres ne se conforment pas de manière transparente à cette procédure de rapport, il semble peu vraisemblable qu'ils tiendront leurs engagements plus ambitieux, comme la mise en œuvre du Plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

Néanmoins, les fonctionnaires internationaux fondent de grands espoirs sur le Plan d'action. « Cette initiative est susceptible de changer la donne », a affirmé Berger il y a deux ans lorsqu'il a présenté le document de l'ONU devant un public international. Le Plan de l'ONU et la stratégie de mise en œuvre qui l'accompagne, longue de 31 pages, sont ambitieux. Ils proposent que les institutions de l'ONU, les États, les associations de défense de la liberté d'expression, et les médias améliorent la coordination, œuvrent à la sensibilisation, et élaborent des programmes pour protéger les journalistes et lutter contre l'impunité dans les affaires de violence à l'encontre de la presse. Ensemble, la résolution et son plan de mise en œuvre offrent un mandat politique et une feuille de route, une combinaison rare pour la communauté de l'ONU.

Le CPJ a examiné comment ce plan, qui a presque bouclé ses deux premières années, a pris racine dans trois des quatre pays identifiés pour sa mise en œuvre lors de la première phase. Il s'agit de l'Irak, du Pakistan, et du Népal, où le CPJ a documenté un haut niveau d'impunité des attaques contre les journalistes. (Bien qu'il soit submergé d'autres violations de la liberté de presse, le quatrième pays, le Soudan du Sud, n'a pas de taux élevé d'assassinat de journalistes, selon les recherches du CPJ. La région des Amériques fait également l'objet de l'une des premières mises en œuvre.)



En 2014, le tribunal de la CEDEAO a estimé que l'Agence nationale de renseignements (ANR) de la Gambie n'avait pas mené une enquête sérieuse sur le meurtre de Deyda Hydar, éditeur de journal et correspondant de l'Agence France-Presse (AFP), que l'on voit sur cette photo. **AFP/SEYLOU DIALLO**

Bien que les statistiques que nous avons étudiées dans un chapitre précédent révèlent un impact direct limité, à certains endroits, le plan a revigoré les acteurs locaux et donné l'impulsion aux initiatives de lutte contre l'impunité. Cependant, ces dernières risquent fortement de s'essouffler si les institutions de l'ONU n'accroissent pas leur niveau d'engagement. Dans l'un des pays, les efforts pour impliquer les parties prenantes ont totalement échoué.

**C'est au Pakistan que le plan a réalisé le plus de progrès.** Après une réunion de planification internationale à Islamabad en mars 2013, la société civile et les associations de journalisme se sont unies pour créer la Pakistan Coalition on Media Safety (Coalition pakistanaise des médias pour la sécurité). La coalition a entrepris plusieurs projets, notamment l'élaboration d'un indice de sécurité des journalistes. Ses membres ont convenu du besoin de désigner spécialement un procureur général et ils sont en train de compiler un projet de loi. Pour Owais Aslam Ali, membre du comité directeur et secrétaire général de la Fondation de la presse pakistanaise, le plus grand accomplissement a été de créer une dynamique et de rassembler les acteurs clés, notamment les principales associations de médias comme l'Union fédérale des journalistes du Pakistan, All Pakistan Newspapers Society (Société des journaux du Pakistan), et le Council of Pakistan Newspaper Editors (Conseil des rédacteurs en chef de journaux du Pakistan).

S'exprimant sur le comité de coordination de la coalition, le journaliste émérite Iqbal Khattak a affirmé que l'existence du plan de l'ONU avait apporté à la table des discussions un autre acteur clé : le Gouvernement. « Le Plan d'action de l'ONU a permis de légitimer les efforts visant à mettre fin à l'impunité », a déclaré Khattak. Le ministre pakistanais de l'Information Pervaiz Rasheed est maintenant membre du comité directeur.

Malgré l'origine du plan de l'ONU, ce sont les institutions de Nations unies au Pakistan qui ont été lentes à se l'approprier. « L'UNESCO n'a pas pris les commandes comme nous l'attendions », a expliqué Khattak. Parallèlement, la communauté des médias au Pakistan a été déchirée cette année lorsque le

présentateur des actualités de Geo TV Hamid Mir a été tué par balle, ce qui a ralenti les progrès de la coalition. Suite à la diffusion d'accusations selon lesquelles les services de renseignement du Pakistan étaient derrière l'attaque de Mir, la chaîne de télévision de Geo a été suspendue par le Gouvernement et lourdement critiquée par beaucoup d'autres médias.

Au Népal, les efforts principaux en faveur du plan d'action, lancé en juin 2013, visaient à instaurer un cadre adéquat de résolution de la question de la sécurité des journalistes et de l'impunité. La Commission nationale des Droits de l'homme du Népal a accepté de superviser l'entité au cours de son évolution, et une charte a été rédigée en concertation avec des parties prenantes, notamment des journalistes et des organisations internationales.

Le mécanisme devrait rassembler, entre autres, des représentants du Gouvernement, la police, et la Fédération des journalistes népalais, en plus d'experts indépendants et de la commission des Droits de l'homme, afin de suivre les affaires d'attaque de journalistes ou de défenseurs des Droits de l'homme, et de répondre aux menaces par des mesures de prévention.

Tout comme au Pakistan, les défenseurs locaux souhaiteraient voir la communauté des Nations unies s'impliquer davantage. « La coopération des institutions de l'ONU dans le cadre du plan n'est pas très visible », a fait remarquer Binod Bhattarai, un consultant en médias et communication au Népal qui aide l'organisation International Media Support, basée au Danemark, à gérer plusieurs programmes liés au plan d'action. « On observe un certain degré de coopération financière, dans la mesure où le Fonds pour la consolidation de la paix de l'ONU au Népal soutient le projet de l'UNESCO pour la sécurité, mais je n'ai pas l'impression que le reste de l'ONU fasse assez d'efforts pour configurer les programmes avec ce plan d'action à l'esprit », a-t-il souligné.

« Les institutions de l'ONU collaborent en lien étroit au Pakistan, mais leurs travaux sont les plus visibles dans la limite de leurs mandats respectifs », a affirmé Timo Pakkala, coordonnateur résident de l'ONU au Pakistan. Le coordonnateur résident dirige les équipes de pays de l'ONU et s'efforce de promouvoir la cohérence et l'efficacité des activités opérationnelles des différentes institutions, fonds et programmes de l'ONU à l'échelle nationale. D'après Pakkala, le plan fait régulièrement l'objet de discussions auprès des dirigeants des institutions, fonds et programmes de l'ONU au Pakistan. « La façade publique ne reflète pas toujours le processus derrière la mise en œuvre », a-t-il dit.

En Irak, où l'on a vu une recrudescence de la violence sectaire au cours de la dernière année, la faible présence de l'ONU sur le terrain et les divisions entre les parties prenantes ont rendu le plan inenvisageable. Une des premières réunions des parties prenantes qui devait se tenir à Amman, Jordanie, n'a jamais eu lieu. « Le fait qu'elle ait été annulée à la dernière minute a révélé la difficulté qu'il y avait à rassembler les parties prenantes », a commenté Axel Plathe, directeur du bureau de l'UNESCO pour l'Irak, ajoutant que l'UNESCO et les autres institutions de l'ONU tentent de raviver la mise en œuvre du plan. Certains observa-

teurs ont fait remarquer que la plupart du personnel de l'UNESCO pour l'Irak est basé en Jordanie, en raison de la récente détérioration de l'environnement de la sécurité en Irak ; c'est pourquoi il est difficile de parvenir au consensus nécessaire pour que le plan puisse voir le jour.

Les associations de journalistes doutent du potentiel du plan étant donné la violence et l'anarchie en Irak. « Le tort ne vient pas du projet, mais des institutions qui ne font pas respecter la loi », a dit Rahman Gharib, directeur de l'association irakienne de défense des droits des journalistes Metro Center to Defend Journalists. Il suggère entre autres d'inclure des efforts pour encourager les journalistes à signaler toutes les attaques à la police et à les former sur les questions juridiques.

Dans beaucoup de régions, les associations pour la liberté de la presse, les observateurs et les experts de l'ONU qui connaissent bien le plan ont affirmé qu'il faudrait davantage d'interventions de l'ONU, de financements et de sensibilisation sur l'initiative pour que celle-ci réussisse. (En dépit de la participation du ministre de l'Information à la coalition pakistanaise, le Premier ministre Nawaz Sharif n'était pas au courant de la coalition ni du plan d'action lorsque le CPJ les a mentionnés au cours d'une rencontre en mars 2014.) Ils ont également recommandé que l'ONU prenne en compte les questions de sécurité des journalistes et d'impunité lors de la mise en place et du renouvellement des opérations de maintien de la paix dans certains pays en particulier.

Berger a déclaré que le plan de l'ONU aurait du succès dans les pays qui comprennent que les attaques à l'encontre des médias affectent bien plus que le journalisme. « Les questions de sécurité et d'impunité font partie d'une « écologie » plus vaste, qui nécessite un ensemble complexe d'interventions pour les résoudre », a-t-il expliqué. D'après Berger et plusieurs autres, c'est cette compréhension qui a aidé à ouvrir la voie à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU en 2013 sur la sécurité des journalistes et l'impunité.

### Les organismes intergouvernementaux régionaux

possèdent également des structures pouvant servir à restreindre l'impunité et à imposer la protection des journalistes par le biais de condamnations publiques, du recours à des rapporteurs, et de procédures de plainte. Mais ceux-ci ne s'en tirent guère mieux que leurs homologues de l'ONU sur le plan de la conformité des États récalcitrants. « Certains des États participants ne tiennent pas ces engagements, et dans ces cas-là, l'absence de volonté politique est évidente », a affirmé Deniz Yazici, chercheur adjoint au bureau pour la liberté des médias de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

L'un des instruments qui gagne un peu de terrain dans le combat contre l'impunité est le réseau des tribunaux régionaux. Les organismes comme la Commission interaméricaine des Droits de l'homme, la Cour européenne des Droits de l'homme, la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest, et la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ont pris des décisions fortes dans beaucoup d'affaires d'assassinat de journalistes en Gambie, au Burkina Faso, en Turquie, en Ukraine, au Mexique,

en Colombie et au Brésil. Leur jurisprudence ayant peu de poids, les États appliquent faiblement voire bafouent tout bonnement ces jugements, qui interdisent souvent de rouvrir une enquête ou d'étendre les poursuites. Toutefois, le processus en lui-même s'avère de plus en plus être un moyen important pour mettre en lumière l'impunité générale et empêcher les gouvernements de tirer somme toute un trait sur les affaires qu'ils préfèrent éviter.

On en trouve un bon exemple en Afrique. Pour contester l'impunité obstinée de la Gambie dans le cadre de trois procès pour violence à l'encontre de journalistes, les défenseurs de la justice et de la liberté de presse ont eu recours à un mécanisme peu connu : la Cour de Justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Les deux premiers actes de poursuites, engagés par la Fondation des médias pour l'Afrique de l'ouest, alléguaient que la Gambie était responsable de la disparition du reporter « Chief » Ebrimah Manneh, vu pour la dernière fois en détention en 2006, et que le rédacteur en chef Musa Saidykhan avait été torturé pendant son emprisonnement de trois semaines en 2006. Dans ces deux cas, aucun représentant officiel du Gouvernement de la Gambie ne s'est présenté. La cour a rendu des jugements par défaut, en ordonnant la libération de Manneh et le paiement d'une indemnisation en 2008, ainsi qu'une indemnisation pour Saidykhan, maintenant exilé, en 2010. La Gambie n'a pas obtempéré. Le Gouvernement n'a communiqué aucune information sur le sort de Manneh.

Ce n'est qu'au troisième procès, qui conteste l'impunité dans le meurtre en 2004 de Deyda Hydar, fondateur du journal indépendant *The Point*, que la Gambie a prêté attention. « L'attitude de la Gambie a changé », a commenté Rupert Skilbeck de l'organisation Open Society Institute's Justice Initiative (Initiative de justice de la Société ouverte), qui travaille avec les avocats de la région, la Fédération internationale des journalistes, et les enfants de Hydar pour préparer l'affaire. « L'État n'a pas du tout réagi dans les cas de Saidykhan et de Manneh », a expliqué Skilbeck. « Cette fois, ils ont envoyé des réponses écrites, ils se sont engagés pleinement dans le processus, et ils ont envoyé des représentants du bureau du procureur général », a-t-il ajouté.

En juin 2014, les juges ont déclaré que l'Agence nationale de renseignement de la Gambie n'avait pas mené une enquête convenable sur le meurtre de Hydar, grand détracteur des politiques répressives du président gambien Yahya Jammeh. Ils ont également affirmé que l'agence n'était pas « un organisme impartial pour mener l'enquête », même s'il n'a pas conclu que les preuves reliaient le Gouvernement gambien au meurtre. La cour a accordé 50 000 dollars américains à la famille de Hydar à titre d'indemnisation pour le manquement du Gouvernement à enquêter efficacement sur le meurtre, et 10 000 dollars américains pour les frais de justice. D'après Dindam Killi, l'un des avocats représentant la famille Hydar, en septembre 2014, l'État gambien n'avait toujours pas fait de déclaration ni pris de mesure concernant l'indemnisation et les frais accordés dans cette affaire.

La décision de la cour a considéré l'accumulation des trois affaires comme la preuve que le Gouvernement gambien encourageait un climat d'impunité, ce qui en soi constituait une



L'outil de l'ONU le plus direct pour traiter de l'impunité dans les meurtres de journalistes se trouve à l'UNESCO. [REUTERS/CHARLES PLATIAU](#)

violation de la liberté d'expression. « La cour a tiré la conclusion explicite que la liberté d'expression avait été étouffée du fait de l'impunité », a commenté Skilbeck. « C'est une cour régionale, cela constitue ainsi un précédent pour tous les pays d'Afrique de l'ouest. Il doit y avoir une réponse adéquate et efficace aux attaques contre les journalistes », a-t-il ajouté.

La Cour européenne des droits de l'homme est un autre refuge pour les familles en quête de justice pour leurs bien-aimés assassinés, et leur expérience prouve que des progrès tout du moins partiels peuvent être réalisés, même si cela prend de nombreuses années.

Lorsqu'il est apparu clairement que les autorités ukrainiennes n'allaient pas poursuivre de leur propre initiative les tueurs de Georgy Gongadze, sa veuve, Myroslava Gongadze, a saisi la Cour européenne. Le mandat de celle-ci lui permet d'examiner les allégations de violation des droits de l'homme dans les États membres lorsque tous les recours nationaux ont été épuisés. En 2005, la Cour a trouvé que l'Ukraine avait violé plusieurs articles de la Convention européenne sur les droits de l'homme –notamment en manquant de protéger la vie du journaliste ou d'enquêter sur sa mort, et elle lui a ordonné de payer une indemnisation de 100 000 euros (environ 118 000 dollars américains à l'époque).

Malgré ce verdict favorable et le paiement par l'Ukraine, Gongadze a dû attendre encore huit ans avant de voir le suspect principal, Aleksei Pukach, être condamné. Elle attend encore que les instigateurs du crime soient traduits en justice, mais la Cour a joué un rôle crucial pour faire avancer la justice. « Je me

battais pour pousser le Gouvernement à rester investi », a affirmé Gongadze. « J'ai pu introduire un recours devant la Cour et pendant quelques années, cela a forcé le Gouvernement ukrainien à rester vigilant », a-t-elle ajouté avant de préciser qu'« ils étaient forcés de répondre aux questions de la Cour ».

Dans le cadre d'une autre affaire très médiatisée, la Cour européenne a décidé que les autorités turques avaient manqué de réagir à des informations qui auraient pu empêcher le meurtre du journaliste Hrant Dink en 2007. Dink, fondateur et ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire *Agos*, a été assassiné devant son bureau à Istanbul en janvier 2007. L'enquête n'a attrapé que des suspects mineurs, malgré certains éléments de preuve menant à penser que la police et des responsables militaires avaient eu connaissance préalable du crime, voire qu'ils étaient complices du crime. Frustrée, la famille de Dink a saisi la Cour européenne. La décision de la Cour sur l'affaire Dink vs. Turquie était rigoureuse. Outre la violation de la disposition sur le droit à la vie de la Convention européenne sur les Droits de l'homme, la Turquie a été déclarée coupable d'avoir failli à son obligation de protéger la liberté d'expression et le droit à un recours effectif. Cependant, les résultats ont été limités en Turquie car les fonctionnaires impliqués dans ce crime ont échappé à la justice.

Cette affaire met en évidence le fait que même si un jugement à l'échelle régionale expose des injustices et exige des recours, si les États n'obtempèrent pas et s'il n'y a pas de pression diplomatique suffisante pour les y obliger, l'impact des décisions reste limité. ■



En 2009, la mort en prison de l'avocat russe Sergei Magnitsky, qu'on voit sur la gauche, a déclenché une campagne lancée par son ami, William Browder, à droite sur la photo. La loi qui en est résulté, la Loi Sergei Magnitsky sur l'état de droit et la responsabilité, exige que le gouvernement des États-Unis refuse des visas et gèle les avoirs des particuliers considérés comme coupables de la mort de Magnitsky.

À GAUCHE : AP/ALEXANDER ZEMLIANICHENKO. À DROITE : AP/VIRGINIA MAYO

# Faire augmenter le coût de L'impunité, au nom de Magnitsky

**Sergueï Magnitsky, 37 ans, avocat et conseiller fiscal russe, est** décédé en novembre 2009 après avoir passé plusieurs mois dans la prison de la Boutyrka à Moscou, connue pour ses conditions très difficiles. Un rapport indépendant de la Moscow Public Oversight Commission, une ONG russe qui surveille le respect des droits de l'homme dans les centres de détention, a conclu que Magnitsky avait été détenu dans d'atroces conditions et qu'il n'avait pas reçu de traitement pour des problèmes médicaux graves. Avant son arrestation pour fraude en 2008, Magnitsky avait dévoilé au grand jour la corruption à grande échelle de fonctionnaires russes.

William Browder, co-fondateur et PDG de la société mondiale d'investissement Hermitage Capital Management, a lancé une campagne intense pour obtenir justice dans la mort de son ami et avocat. Fruit de cette campagne, la loi de 2012 sur la responsabilité en matière d'État de droit concernant Sergueï Magnitsky exige du Gouvernement américain de geler les actifs des individus responsables de la disparition de Magnitsky et de ne pas leur octroyer de visa. Ceux qui se rendent coupables de « violations flagrantes » à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et d'autres dénonciateurs d'abus sont aussi sujets à de telles sanctions.

Cette loi a indigné la Russie, qui a riposté en interdisant les adoptions d'enfants russes par des américains et en imposant sa propre interdiction de visa pour des personnalités américaines qui se seraient rendues coupables de violations des droits de l'homme, notamment deux commandants de la baie de Guantánamo. Les détracteurs dans les deux pays affirment que ces mesures constituent une nouvelle forme de liste noire, ouvrant la voie à la prévalence des intérêts personnels sur le respect du droit au nom des droits de l'homme.

D'après un sondage de 2012, les partisans de cette loi, qui comptent une partie du public russe, la considèrent comme un moyen d'obliger les personnalités puissantes russes à rendre des comptes.

Plus de vingt-cinq personnes composent maintenant sur la « liste Magnitsky », dont notamment deux désignées en lien à l'assassinat en 2004 du journaliste de Forbes Paul Klebnikov. Actuellement, le Congrès américain examine la Loi mondiale sur la transparence en matière de droits de l'homme. Si cette loi mondiale est adoptée, les mesures de la loi Magnitsky pourraient s'appliquer à n'importe quel pays. La pression monte pour faire adopter une législation similaire en Europe.

Le CPJ s'est entretenu avec Browder, qui est convaincu que cette approche peut être utilisée pour aider à faire augmenter le coût de l'impunité de ceux qui attaquent des journalistes.

**Elisabeth Witchel :** Que s'est-il passé lorsque vous avez commencé à poser des questions et à chercher à obtenir justice pour la mort de Sergueï Magnitsky en Russie ?

**William Browder :** Le Gouvernement russe a fait bloc pour protéger toutes les personnes impliquées dans la torture et la mort de Sergueï ainsi que les crimes qu'il avait mis à jour. Il a exonéré tous les individus impliqués et promu plusieurs des principaux complices, et il a même donné à certains d'entre eux des distinctions honorifiques spéciales.

**EW :** Quand êtes-vous arrivé à la conclusion qu'il vous faudrait chercher la justice en dehors de la Russie ?

**WB :** C'est devenu assez évident au bout d'un ou deux mois. Les choses ont pris un tournant six semaines après son meurtre. La Moscow Public Oversight Commission a conclu que Sergueï avait été arrêté à tort et torturé pendant sa détention. Elle a publié un rapport détaillé qu'elle a envoyé au Ministre de la Justice et au Ministre de l'Intérieur russes. Les semaines ont passé, sans aucune réponse de leur part. Il y avait assez de preuves pour engager des poursuites, mais aucune intention de faire quoi que ce soit.

**EW :** Où vous êtes-vous tourné d'abord ?

**WB :** Les organisations de protection des droits de l'homme m'ont conseillé d'aller voir le Département d'État [américain] et l'Union européenne. Tout le monde compatissait, mais personne ne voulait agir ; ils étaient prêts à faire une déclaration, tout au plus.

**EW :** La loi Magnitsky sanctionne les individus responsables de la mort de Magnitsky. Comment en êtes-vous venu à décider de cette approche ? Y avait-il un précédent ?

**WB :** Nous avons recherché quel processus apportait un semblant de justice et que l'occident avait les capacités d'adopter, d'où les sanctions sur l'octroi de visas et le gel des actifs. C'est vraiment une mesure sans précédent. Les États-Unis et l'Europe ont déjà sanctionné des régimes hostiles comme l'Iran et le Bélarus, mais ils n'avaient jamais émis de sanctions contre des pays avec lesquels les relations sont normales, comme la Russie.

**EW :** Quelles ont été les réactions à cette idée ?

**WB :** Lorsque je l'ai proposée au Département d'État [américain] en avril 2010, ils m'ont presque ri au nez en me raccompagnant vers la sortie. Ils étaient tellement occupés à « réinitialiser » les relations avec la Russie qu'ils ne voulaient rien avoir à faire avec un gars qui appelait à des sanctions pour le meurtre de son avocat.

**EW :** Qu'est-ce qui a changé ?

**WB :** J'ai eu l'opportunité de soulever cette affaire par le biais de la branche [américaine] législative. Je suis allé voir le Sénateur Ben Cardin du Maryland, qui s'était investi dans les droits de l'homme par son travail avec la Commission d'Helsinki. Il a analysé les preuves puis il a publié sur le site Web américain de la Commission d'Helsinki une liste des 60 fonctionnaires russes qui selon lui devraient être soumis à des sanctions sur l'octroi de leurs visas. Cela a déclenché une réaction en chaîne, qui a finalement mené à la loi Magnitsky.

**EW :** À qui s'applique cette loi ?

**WB :** Au début, elle sanctionnait n'importe qui ayant pris part à l'arrestation arbitraire de Sergueï Magnitsky, à sa torture, et à sa mort. Cela a fait des étincelles à Moscou. Après la publication de la

liste, beaucoup d'autres victimes se sont manifestées. Après avoir entendu toutes ces voix, Cardin a ajouté 65 noms à la proposition de loi pour y inclure tous les autres violateurs des droits de l'homme en Russie.

**EW :** Quel a été son impact jusqu'à présent ?

**WB :** Il y a maintenant 30 personnes sur la liste, et je m'attends à ce que beaucoup plus de noms y soient ajoutés dans le futur. Une loi fédérale qui pénalisera les violateurs russes des droits de l'homme est en place. Il y a aussi une loi Magnitsky mondiale qui est en train d'être examinée au Congrès et qui mettrait cela en place dans d'autres pays. Je suis convaincu que cela deviendra la nouvelle technologie permettant de traiter les violations des droits de l'homme. Nous vivons dans un monde différent d'il y a une trentaine d'années, quand les Khmer rouges restaient au Cambodge. Maintenant, les violateurs des droits de l'homme voyagent ; les criminels aiment garder leur argent dans des pays plus sûrs. Les empêcher est une manière de les punir. Il n'y a pas de raison pour que vous soyez coupable de violations des droits de l'homme dans votre pays et que vous puissiez vivre dans une belle maison à côté de Hyde Park [au centre de Londres].

Lorsque cet outil sera mis en œuvre à grande échelle, il pourra être utilisé de manière à permettre à un État d'entretenir des relations diplomatiques avec un pays, tout en punissant en même temps les violateurs individuels des droits de l'homme. Nous espérons que cela deviendra une pratique courante ; si les gouvernements commencent à sanctionner de manière routinière les individus responsables de violations des droits de l'homme, les criminels commenceront à se demander si cela en vaut la peine.

**EW :** Les détracteurs de la loi Magnitsky affirment que c'est un sentier dangereux, qui ouvre la porte aux abus et qui peut être utilisé à des fins personnelles. Est-ce le cas ?

**WB :** Pas du tout. Les sanctions ne sont pas déterminées par des gens comme moi, mais par des preuves documentées qui sont examinées par le Département d'État américain et le Trésor. Le Gouvernement américain ne sanctionnera personne sans être d'abord convaincu que les preuves sont admissibles devant les tribunaux. D'après notre expérience, la barre est extrêmement haute pour faire ajouter un nom sur la liste Magnitsky, surtout parce que la procédure est tellement rigoureuse et équitable.

**EW :** Comment les défenseurs des droits de l'homme peuvent-ils se servir de cet outil contre l'impunité dans les meurtres de journalistes ? Comment peuvent-ils par exemple faire ajouter un nom ?

**WB :** Le Gouvernement [américain] ajoute les noms, mais la société civile peut contribuer en rassemblant des preuves et de la documentation contre les auteurs de violations et faire assez de bruit pour obtenir l'attention du Gouvernement. Ces sanctions ne constituent peut-être pas une vraie justice pour des crimes comme la torture et le meurtre, mais c'est déjà bien mieux que l'impunité absolue, que l'on retrouve plus ou moins partout actuellement. ■



REPUDIO AL ASESINATO DE LA  
PERIODISTA REGINA MARTINEZ

MUP-CND  
Ciudad de México



Des manifestants protestent contre le meurtre du journaliste irakien Hadi al-Mehdi, abattu en 2011. Personne n'a été inculpé. AP/KARIM KADIM

Actuellement, la lutte contre l'impunité est arrivée à un tournant important. Aux échelles nationale et mondiale, nous observons une prise de conscience du danger extrême posé aux journalistes et du droit du public à l'information lorsque la violence contre la presse est confrontée à l'inaction du Gouvernement. Les appels à la justice des défenseurs de la liberté d'expression ont été amplifiés par le soutien de l'ONU et sa désignation de la première Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes.

C'est aussi une position précaire, où les modestes progrès effectués peuvent facilement céder la place à la complaisance.

Ce rapport s'est penché sur les défis immenses de la transformation des climats d'impunité, en particulier dans les régions ravagées par des conflits ou par une criminalité généralisée, et où la corruption, le népotisme, et les bouleversements politiques ont affaibli l'État de droit. L'analyse du CPJ sur les taux d'impunité des meurtres de journalistes dans le monde ces sept dernières années montre que le plus souvent, ils se sont aggravés. On trouve des signes encourageants dans les données. Le nombre d'inculpations de suspects à l'origine de ces crimes semblent augmenter légèrement, mais il reste tout de même insignifiant par rapport au compte des nouvelles victimes chaque année.

Au cœur du problème réside le manque persistant de volonté politique de voir justice faite dans les centaines d'affaires où des journalistes ont été tués par balle, par une explosion, ou battus à mort à cause des sujets dont ils rendaient compte. Dans les rares cas où la volonté politique a été exercée, habituellement en réponse à l'augmentation de la pression intérieure et internationale, on a vu des progrès sous la forme d'une justice partielle, et plus rarement intégrale, pour les victimes. Mais le plus souvent,

les auteurs soupçonnés – politiciens, militaires, et autres figures de pouvoir et d'influence dans leur société, échappent à la justice. Cela s'applique particulièrement à ceux qui ordonnent les assassinats de journalistes.

Le CPJ observe quotidiennement les effets dévastateurs de l'impunité dans des histoires d'autocensure, d'exile et de bouleversement, mais il a également noté qu'il existe des façons de lutter contre elle.

Au fil du temps, dans des cas rares mais importants, les efforts courageux des parents et collègues, déterminés à exiger des résultats et à remettre en cause les enquêtes ; l'attention soutenue des médias et leurs campagnes ; la pression diplomatique de la communauté internationale ; et les poursuites portées devant les tribunaux nationaux et régionaux ont fait avancer la justice ou persuadé les gouvernements de prendre des mesures concrètes.

Comme ce rapport l'étudie, il existe un éventail de mesures que les États peuvent adopter pour assurer des poursuites sûres et justes. Elles incluent de mobiliser des ressources nationales dans le cadre de l'enquête et des poursuites (dans certains pays, ceci prend la forme d'une participation fédérale dans les crimes contre les journalistes ou la liberté d'expression), de changer les lieux des procès, d'améliorer la protection des témoins, de réformer le système judiciaire afin de limiter les possibilités d'abus par les accusés influents, et de créer des organes indépendants pour examiner de manière approfondie les enquêtes entachées d'erreurs. La transparence et l'obligation de rendre des comptes devant les victimes et le public ainsi que la concertation étroite avec les médias et les organisations non gouvernementales sont essentielles pour une mise en œuvre réussie. On trouve un bon exemple de cela dans la Commission d'enquête sur les meurtres



Un journaliste tient une affiche disant « Plus de sang » pendant une manifestation contre le meurtre d'un journaliste mexicain.

REUTERS/EDGARD GARRIDO

de journalistes en Serbie, où les journalistes et les services d'enquête ont examiné ensemble d'anciennes affaires et trouvé de nouvelles pistes qui ont mené à l'arrestation de suspects dans au moins une affaire.

Certaines des ces solutions requièrent beaucoup de ressources, de dispositions législatives, ou encore le renforcement à long terme des capacités institutionnelles, ainsi qu'une grande amélioration de la gouvernance. Mais certaines mesures immédiates peuvent être prises, qui ne nécessitent pas de fonds importants ni de transformation politique. Les gouvernements qui ont déclaré qu'ils ouvriraient des enquêtes spéciales dans les affaires de meurtre de journalistes peuvent et doivent rendre publics ces résultats. Les conclusions du comité désigné par le Président du Kurdistan pour enquêter sur le meurtre de Sardasht Osman et l'enquête judiciaire du Pakistan sur le meurtre de Hayatullah Khan sont deux bons points de départ. L'engagement des responsables des services d'enquête envers des cas individuels et l'élargissement des enquêtes pour inclure les organisateurs soupçonnés des crimes devraient être routiniers ; on observe cette tendance au Brésil où des inculpations ont eu lieu dans quatre affaires ces deux dernières années, et dans l'un de ces cas notamment, il s'agissait de l'organisateur. Dans le cadre des engagements pris par les gouvernements pour mettre fin aux problèmes de sécurité des journalistes et d'impunité et pour promouvoir l'État de droit, ce ne sont pas des défis trop difficiles à réaliser.

Honorer leur obligation envers l'ONU de lutter contre l'impunité doit maintenant être l'objectif primordial des États-membres, premièrement en apportant des réponses rigoureuses et publiques aux demandes du Directeur général de l'UNESCO

concernant le statut judiciaire des affaires de journalistes assassinés. Les gouvernements doivent également fixer des attentes élevées pour chaque 2 novembre, comme une occasion de prendre position contre l'impunité et de faire un bilan honnête de leurs progrès dans la résolution des meurtres de journalistes. Chaque année doit conduire à des progrès notables de la part des États qui sont aux prises avec un niveau élevé de violences à l'encontre de la presse et d'impunité, et l'ONU doit prendre clairement note de ces progrès ou de leur absence. Il est également important d'intégrer complètement ces préoccupations aux domaines plus vastes des travaux de l'ONU, comme les objectifs de développement et l'État de droit.

Le Plan d'action de l'ONU sur la Sécurité des journalistes et la question de l'impunité offre une nouvelle occasion de faire avancer la justice en améliorant la coordination entre les États, la société civile, les médias et les acteurs de l'ONU. On a observé plusieurs débuts prometteurs, mais ils risquent de partir à la dérive si nous ne faisons pas plus d'efforts, financiers et politiques, pour les appuyer, et si plus d'institutions de l'ONU ne s'investissent pas davantage pour identifier leur contribution concrète à ce plan. Parallèlement, les médias jouent un rôle important en rapportant l'évolution de ce processus et en continuant de se focaliser sur les affaires de leurs collègues disparus.

La lutte pour la justice est maintenant mondiale, mais elle progressera pas à pas, une affaire à la fois. Avec chaque suspect retrouvé, chaque auteur emprisonné, et chaque affaire relancée alors qu'elle était au point mort, le message s'amplifie : prendre les journalistes pour cible n'est pas sans conséquence. Ce message sauvera des vies et améliorera la circulation de l'information si essentielle au cœur de notre société mondiale. ■



La famille, les amis et les collègues suivent le cortège funèbre du journaliste philippin, Daniel Tiamzon. Tiamzon était l'un des 32 journalistes et travailleurs des médias tués lors du massacre de Maguindanao en 2009. AFP/JAY DIRECTO

**Reconnaissant le fait que la violence impunie contre les journalistes représente l'une des menaces les plus importantes contre la libre circulation des informations, le CPJ émet les recommandations suivantes :**

## AUX GOUVERNEMENTS ET AUX LEADERS POLITIQUES

- Condamner publiquement et sans équivoque tous les actes de violence perpétrés contre les journalistes.
- Décréter le 2 novembre Journée internationale contre l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes.
- Fournir des ressources et un soutien politique suffisants pour s'assurer que les autorités mènent des enquêtes exhaustives et opportunes ainsi que des poursuites judiciaires pour crimes commis contre les journalistes.
- Demander aux agences d'investigation et aux officiers de la justice, des rapports d'étape sur tous les meurtres non-résolus de journalistes. Rouvrir les enquêtes closes et relancer celles qui se sont enlisées.
- Veiller à ce que les enquêtes couvrent non seulement les meurtriers physiques mais aussi les commanditaires des crimes.
- Lorsque les circonstances l'exigent, délocaliser les procès des endroits où les suspects peuvent influencer la procédure vers d'autres tribunaux. Assigner des procureurs spéciaux et/ou renforcer la protection des témoins.
- Identifier et sanctionner tous les acteurs qui entravent la justice par le biais de l'inconduite professionnelle, de la corrup-

tion, des menaces ou de la violence.

- S'occuper des questions liées à la législation, les ressources et la dotation en personnel, en prenant des mesures telles que :
  - Des réformes législatives qui donnent aux autorités publiques nationales une compétence accrue pour mener des enquêtes et engager des poursuites lorsque les autorités provinciales ont échoué.
  - Créer un comité indépendant, comprenant des membres de la presse, des enquêteurs, des procureurs, des experts judiciaires et des représentants du gouvernement, qui réexamine les cas non élucidés, scrute les enquêtes et formule des recommandations. La composition et les conclusions du comité devraient être transparentes.
  - Introduire ou renforcer des programmes et des lois afin de promouvoir la rapidité et l'efficacité des enquêtes et des procès, comme par exemple la formation en criminalistique, la réforme judiciaire et les programmes de protection des témoins.
- Réagir en fournissant des informations détaillées sur le statut judiciaire de tous les cas concernant des journalistes assassinés et les mesures qui ont été prises afin de lutter contre l'impunité, conformément à la demande émise par le directeur général de l'UNESCO pour le Rapport semestriel sur la sécurité des journalistes et les dangers de l'impunité. Mettre les réponses complètes à la disposition du public.
- Mettre en œuvre les recommandations formulées pour combattre l'impunité par le biais du mécanisme de l'Examen périodique universel et des procédures spéciales de l'ONU.
- Mettre en œuvre les engagements contractés dans la résolution



Une femme tient une pancarte sur laquelle il est écrit « Nous voulons la justice ; nous voulons la paix » pendant une protestation contre le meurtre de journalistes au Honduras. **AFP/ORLANDO SIERRA**

de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité des journalistes, la résolution du Conseil des droits de l'homme de l'ONU sur la sécurité des journalistes et la résolution 1738 du Conseil de sécurité de l'ONU. Faciliter une mise en œuvre complète du Plan d'action de l'ONU pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité.

## AUX AGENCES DE L'ONU

- Prendre des mesures concrètes pour tenir les États responsables des engagements pris dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la sécurité des journalistes.
- Comblent les insuffisances en matière de coordination et de participation au Plan d'action de l'ONU pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. Identifier clairement les rôles et contributions des agences, y compris ceux du PNUD, de L'ONU DC, de l'ONU Femmes, du BCAH, du DOMP et d'autres. Cette coordination doit se refléter dans les bureaux extérieurs.
- Intégrer pleinement la mesure des progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité des crimes perpétrés contre les journalistes et leur sécurité, dans les Objectifs du millénaire pour le développement et l'évaluation du renouvellement du mandat du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

## AU BUREAU DU SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL

- Tenir compte, dans votre rapport à l'Assemblée générale, des données demandées dans la Résolution 68/163 sur la sécurité

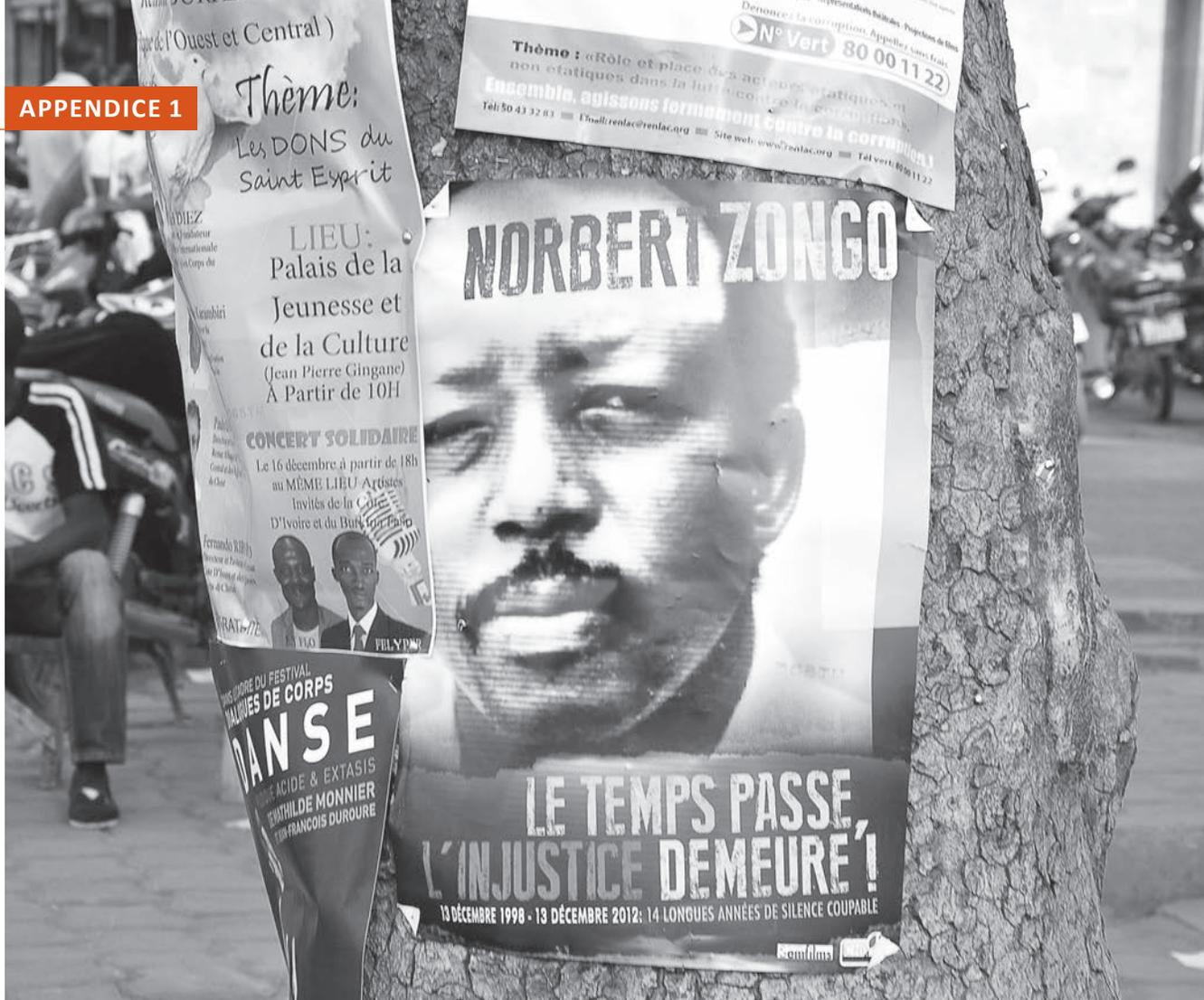
des journalistes et la question de l'impunité, concernant les attaques contre les journalistes et l'efficacité des moyens mis en œuvre par les gouvernements pour lutter contre l'impunité.

## AUX MEMBRES DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES RÉGIONALES

- Participer et se conformer aux procédures, directives et décisions des tribunaux régionaux et aux communications des groupes régionaux.
- Prendre des mesures concrètes dans les forums régionaux et bilatéraux afin de demander des comptes aux pays qui refusent de respecter les décisions des tribunaux régionaux et autres procédures spéciales.

## AUX JOURNALISTES LOCAUX ET INTERNATIONAUX

- Surveiller et rendre compte de la mise en œuvre des engagements internationaux principaux pour la lutte contre l'impunité, notamment le Plan d'action de l'ONU pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité et la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur la sécurité des journalistes.
- Investiguer et faire des reportages sur les questions de la violence contre la presse, y compris les attaques individuelles, les menaces et le harcèlement, quel que soit l'organe de presse pour lequel travaillait la victime. ■



Une affiche exige que justice soit faite pour Norbert Zongo, journaliste tué au Burkina Faso en 1998. AFP /AHMED OUOBA

Selon les recherches effectuées par le CPJ, 370 journalistes au moins, ont été assassinés en relation directe avec leur travail entre 2004 et 2013. 333 de ces cas n'ont abouti à aucune condamnation. Dans 28 cas, certains suspects ont été condamnés ou tués en cours d'arrestation, mais d'autres qui seraient impliqués ou ayant commandité le crime demeurent en liberté. Neuf cas ont atteint une pleine justice, autrement dit tous les auteurs, y compris le commanditaire du crime, ont été condamnés. Le CPJ tient un rapport détaillé sur les meurtres de journalistes de 1992 jusqu'à aujourd'hui.

Pour plus d'informations, veuillez cliquer sur le lien suivant : [cpj.org/killed](http://cpj.org/killed).



Le cortège funèbre de Yasser Faisal al-Jumaili, un journaliste irakien assassiné en Syrie en 2013. **REUTERS/THAIER AL-SUDANI**

### Survol des documents et résolutions clés de l'ONU qui concernent directement les meurtres impunis de journalistes :

- Résolution 1738 (2006), adoptée par le Conseil de sécurité en décembre 2006, demande la protection des journalistes qui couvrent les conflits armés et souligne que les États doivent mettre fin à l'impunité pour les actes criminels perpétrés contre les journalistes. Elle demande au secrétaire-général de l'ONU d'inclure la question de la sécurité des journalistes, des professionnels des médias et du personnel associé, dans son rapport sur la protection des civils lors d'un conflit armé.
- Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, un groupe d'experts juridiques, a publié l'Observation générale 34 sur l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui fait remarquer, entre autres, que toutes les attaques contre ceux qui pratiquent la liberté d'opinion et d'expression devraient « faire sans délai l'objet d'enquêtes diligentes et les responsables doivent être poursuivis ».
- Le Plan d'action pour la sécurité des journalistes et la question de l'impunité de l'ONU, rédigé par l'UNESCO, a été adopté par le Conseil des chefs de secrétariat en avril 2012. Les mesures du Plan comprennent la mise en place d'un mécanisme inter-agence coordonné pour traiter des questions relatives à la sécurité des journalistes, aider les pays à développer une législation et des mécanismes propices à la liberté d'expression et des informations, et appuyer leurs efforts pour mettre en œuvre les règles et principes internationaux existants. La mise en œuvre de ce Plan a commencé au début de 2013.
- En juin 2012, les rapporteurs spéciaux de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ont présenté leurs rapports à la 20e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui a identifié l'impunité des attaques ciblées contre les journalistes comme un grave fléau pour les droits de l'homme et a demandé aux États de mettre en œuvre des mécanismes pour la protection des journalistes et la promotion de la justice.
- Le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté la Résolution 21/12 sur la sécurité des journalistes lors de sa 21e session au mois de septembre 2012. La résolution constate avec préoccupation que « les journalistes sont souvent attaqués en toute impunité, et engage les États à assurer une obligation de rendre des comptes au moyen d'enquêtes impartiales, rapides et efficaces menées à l'égard de tels actes commis dans des zones qui relèvent de leur juridiction, à traduire les coupables en justice et à s'assurer que les victimes disposent de recours appropriés. » La résolution a également demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de compiler un rapport sur les bonnes pratiques pour la protection des journalistes et la lutte contre l'impunité. Le rapport a été présenté à la 24e session du Conseil des droits de l'homme en juillet 2013.
- L'Assemblée générale de l'ONU a adopté la Résolution 68/163 sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité. La résolution proclame le 2 novembre Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre les journalistes. Elle engage les États à consacrer les ressources nécessaires aux enquêtes et aux poursuites engagées suite à ces attaques et prie le Secrétaire général de faire un rapport à l'Assemblée générale, sur l'application de la présente résolution et du Plan d'action de l'ONU. ■



Défendre les journalistes dans le monde entier

330 7th Avenue, 11th Floor, New York, New York 10001

+1.212.465.1004

[www.cpj.org](http://www.cpj.org)

Twitter: [@pressfreedom](https://twitter.com/pressfreedom)

Facebook: [www.facebook.com/committeetoprotectjournalists](https://www.facebook.com/committeetoprotectjournalists)